HISTOIRE

DE LA

DERNIERE CONSPIRATION

D'ANGLETERRE

AVEC

Le detail des diverſes entrepriſes contre le

ROY ET LA NATION,

Qui ont precedé ce dernier attentat.

A LONDRES,

Par *W. Redmayne* dans *Jewen-Street.* 1696.

AVERTISSEMENT.

COmme il y a long-tems que les ennemis de l'Angleterre ſément par tout de faux bruits contre elle, & qu'on tache ſur tout de deguiſer à nos Alliés, & à nos voiſins la verité des choſes qui ſe ſont paſſées au ſujet de la derniere Conſpiration, on a crû qu'il y avoit quelque ſorte de neceſſité d'aprendre aux Païs étrangers les choſes comme elles ſont, en les prenant dans leur ſource, & en les écrivant dans une langue aſſés connüe. C'eſt le deſſein de cét écrit.

On voudroit bien pouvoir ſe flâter de quelque ſuccez dans une entrepriſe trés-delicate; puiſque rien au monde ne l'eſt tant que d'écrire les affaires de ſon tems. Il faut pour cela du deſintereſſement & de la probité; il faudroit même, ſi cela étoit poſſible, n'être d'aucun parti, & n'avoir ni amis ni ennemis.

Car on doit rendre juſtice à tout le monde, & raporter les choſes comme ſi l'on vivoit dans un autre ſiecle que le ſien. Moins on s'éloigne de de ce caractere, plus on aproche de la perfection.

On doit être ſincere, non ſeulement dans les choſes qu'on dit; mais encore dans la maniere de les dire, dans la relation des circonſtances, auſſi bien que dans celle du fait; n'affirmer les choſes que ſelon le degré de leur certitude, & mettre de la difference entre ce qu'on preſume, & ce qu'on ſait. Un tel deſſein demande une grande moderation à l'égard des perſonnes, & une exactitude plus grande encore à l'égard des choſes; puiſque rien ne doit nous les faire taire ou déguiſer, quand elles ſont certaines & eſſentieles.

On ne peut ſe diſpenſer de loüer & de blamer les actions ſelon qu'elles le meritent, puiſque ce ſeroit là trahir l'interêt de la verité, &

re-

renoncer à un moyen agreable & delicat d'exhorter à la vertu les hommes en general : mais il faut loüer ſans baſſeſſe, & blamer ſans malignité ; & ſe ſouvenir que la verité bien menagée tient lieu de tous les autres menagemens. On doit aimer la bonne cauſe ſans aveuglement, & condamner la mauvaiſe ſans animoſité. Il faut de la docilité pour ſe laiſſer deſabuſer, quand on ſe trompe ; & de la reſolution pour dire les choſes comme elles ſont au hazard de tout ce qui en peut arriver.

Il ne ſuffit pas de s'attacher religieuſement à la verité, il faut encore tacher de la rendre agreable & utile. On reüſſit toûjours dans le premier de ces deux deſſeins, par le retranchement des circonſtances peu neceſſaires ; & dans le ſecond en faiſant une relation des choſes paſſées qui ſoit de quelque uſage pour l'avenir.

L'Hiſtoire en general veut qu'on decouvre

découvre les motifs des actions humaines. Celle-cy le demande particulierement. Une relation qui ne marqueroit point les desseins & les artifices des Conspirateurs, ne seroit pas une veritable Histoire : mais un journal sec & insipide de la Conspiration.

Quand je diray icy que ce sont là les regles que je me suis prescrites, & que j'ay eu dessein de suivre dans cét ouvrage, je n'avanceray sans doute rien, qui ne soit fort veritable ; mais le public ne me croira pas sur ma parole ; & il en voudra juger par luy même. Il aura raison. Rien n'est plus commun que de pareilles protestations, qui ne coutent rien à faire ; & ce n'est point par un avertissement qu'on juge du caractere d'un ouvrage, ni du dessein d'un auteur.

HISTOIRE

HISTOIRE

DE LA

Derniere Conſpiration

D'ANGLETERRE

AVEC

Le detail des diverſes entrepriſes contre le

ROY ET LA NATION,

Qui ont precedé ce dernier attentat.

COmme la derniere conſpiration d'Angleterre, qui fait la curioſité du public, peut admirablement ſervir à ſon inſtruction,

on eſpere que l'hiſtoire n'en ſera ni inutile, ni deſagreable à la poſterité.

Le peuple d'Angleterre remercia, par la voix de ſes deputez, le Roy, de la grande & miraculeuſe delivrance du Papiſme & du pouvoir arbitraire, dont il avoit été l'inſtrument. Voyez l'adreſſe du Parlement du 18. May 1689. Le Parlement d'Ecoſſe le remercia auſſi de ſa delivrance & de ſa conſervation, dont il le regardoit apres Dieu, comme le grand & unique inſtrument. Voyez la reponſe de la Convention à la Lettre du Roy Guillaume en 1689.

On y verra un Roy differemment regardé des hommes, aimé des uns, haï des autres, eſtimé de tous; mais d'une maniere ſi differente, que les uns conſpirent ſa mort, par les raiſons qui ont engagé les autres à luy defferer la Couronne; Prince à qui ſes ſujets reconnoiſſent avoir des obligations immortelles, & que ſes ennemis par là même accuſent de tous leurs malheurs; élevé par la reconnoiſſance des uns, illuſtre par la haine des autres, maître de ſa fortune & de ſon reſſentiment par ſa moderation.

On y trouvera des Gentilshommes & des Officiers aſſaſſins; un parricide érigé en expedition militaire; un petit nombre de ſcelerats prêts à decider de la liberté publique; un ſecret gardé exactement pendant ſix années, découvert

découvert par quatre perſonnes dans ſix jours ; le Roy non ſeulement aſſiſté de la Providence, mais affermi par l'attentat de ſes ennemis ; ce Prince devenu plus cher à ſes ſujets par la grandeur du peril commun ; l'Angleterre encore une fois delivrée ; le Roy recevant de nouveaux hommages de ſes ſujets ; le Roy & la nation liés par de mutueles obligations, en état plus que jamais, de procurer & de maintenir la paix de l'Europe.

Ce ſont là en general les choſes qu'on ſe propoſe d'écrire. On en marquera les dattes ennuyeuſes, mais importantes. On prendra les choſes dans leur ſource ; & pour en faire connoître la ſuite, on fera auſſi l'Hiſtoire des entrepriſes qui ont precedé ce dernier attentat, ou qui ont donné lieu à la conſpiration.

On raportera les choſes avec exactitude, parcequ'on a pris le ſoin de s'en inſtruire. On tachera

de les dire ſans partialité & d'une maniere d'autant plus deſintereſſée, que plus le ſujet, dont on parle, eſt odieux & capable d'exciter l'indignation, moins on doit ſe mettre en peine de l'exagerer. Mais ſur tout on prendra garde de n'avancer que des faits certains & dont on aura les preuves.

Pour donner une juſte idée de la conſpiration, il faudroit faire voir d'abord l'importance de la vie du Roy; mais perſonne n'eſt aſſés étranger dans les affaires de ſon ſiecle, pour ne pas ſavoir, quel interêt les peuples de l'Europe ont en ſa conſervation. L'Eſpagne fonda ſur luy la premiere eſperance d'une reſſource à ſes malheurs; les Hollandois luy doivent, aprés la benediction de Dieu, le ſalut de leur Etat; les Anglois leurs Loix, leur Religion & leur Liberté. Les uns luy ont donné toute leur confiance, & les autres l'ont fait Roy, pour

ſe

ſe conſerver, & pour prevenir les malheurs, dont il les avoit delivrés. Les Aliés en general luy ont établi comme un empire dans la confederation, par le beſoin qu'ils ont eu de ſes forces, & par la confiance qu'ils ont pris en ſa vertu. Ce qu'il y a de ſurprenant, c'eſt que de tous ces avantages, aucun ne luy a couté la peine de le demander. Les grands ſervices qu'il avoit rendus, ou qu'il pouvoit rendre, ont fait toutes ſes ſollicitations, pour les obtenir. C'eſt le ſeul endroit de ſa vie auquel on s'arretera, parceque c'eſt le ſeul, qui ſerve au deſſein de cette hiſtoire, & le ſeul d'ailleurs que l'envie s'aviſe de conteſter.

Perſonne de ceux qui raiſonnent, dit on, *n'avoit jamais crû le Prince d'Orange aſſez prevenu de tendreſſe pour les Anglois, pour entreprendre d'aſſurer leurs libertés au prix de tant de frais & de fatigues, au lieu de les détruire,* Hiſtoire des Revolutions d'Angleterre. Liv. 11. pag. 437.

comme il auroit dû le faire, étant après le Prince de Galles, le plus proche heritier du Roy.

Voyez la preface du 3. Tome des Revolutions d'Angleterre.

On dira en paſſant que cet Auteur, bien que choiſi entre les plus habiles pour écrire l'hiſtoire des Revolutions d'Angleterre ſur les memoires, & comme il paroît, par ordre du parti, n'a pas connu en cela, ni le cœur, ni les affaires du Roy. Ce Prince dans l'occaſion, dont on parle, n'a pû oublier l'Angleterre, ſans renoncer à ſes interêts, & à ceux de la Princeſſe ſon épouſe, & ſans conſentir avec cela, à la perte de la Hollande, de la Religion Proteſtante, & de tous les Etats de l'Europe, ſoit Proteſtans, ſoit Catoliques, qui étoient menacés du même malheur. Le cœur du Roy luy eſt encore moins connu que ſes affaires.

Il arriva en particulier à Dordrecht, que le peuple arrêtant ſon carroſſe & luy demandant, s'il étoit leur Stadhouder, Je ſuis content, *dit-il,* des honneurs qu'on m'a fait; *Le peuple repondit,* nous ne le ſommes pas ſi vous n'êtes nôtre Gouverneur. *On vit à peu pres la même choſe par toute la Hollande.*

On ſait que ce Prince élevé

des

dés ſa premiere jeuneſſe par une conſpiration generale de ſa nation, qui le metoit en état de tout entreprendre; n'en fit point d'autre uſage, que celuy de reconcilier les peuples & les Magiſtrats. On n'ignore point qu'il refuſa enſuite la Souveraineté de la Province de Gueldres, qui luy étoit offerte, parceque quelqu'uns ſembloient craindre le danger de l'innovation. On ſait enfin que lors qu'on voulut tenter ſa vertu par la Souveraineté même des Pais-Bas, & la promeſſe d'appuyer ſes pretentions en Angleterre, dans un tems où ces pretentions paroiſſoient inutilles ſans la protection qu'on luy offroit; on ſait que ſes ennemis ſurpris du refus, furent obligés d'eſtimer ſa moderation, & qu'ils connurent bien dés lors, qu'il étoit incapable d'accepter la Couronne aux conditions qu'on la luy vouloit faire eſperer, qui étoit, de perdre ceux, à qui il devoit ſa protection. Ces

En 1674. les Deputez de la Nobleſſe & des Villes, repreſentant les Etats de la Duché de Gueldres, & du Comté de Zutphen, luy offrirent de la part de leurs Maîtres, la Souveraineté de la Province.

La France luy fit faire ces propoſitions. Le fait eſt connu.

Ces endroits de ſa vie, font mieux connoître ſon cœur que des conjectures & des imaginations en l'air ; ils nous montrent qu'il s'eſt fait de tout tems, un devoir d'aimer le peuple, & non pas *de le détruire.*

* C'eſt par ce principe, qu'avant que les affaires en fuſſent venuës à l'extremité en Angleterre, il avoit taché de prevenir la cheute du Roy ſon beau pere, & les malheurs de la Nation, par des avis qui ne furent pas receus. Les preuves en ſont publiques, & ſont d'une autre force que de ſimples ſoupçons. † Il paſſe aprés cela en Angleterre, non pas à la premiere ſollicitation qu'on luy en fait, mais lorſqu'il ne peut plus s'en diſpenſer, ſans manquer à ſon interêt, à ſa conſcience, & à ſon honneur tout à la fois.

* *Mr. Fagel écrivit là deſſus à Monſieur Stewart ; la Cour d'Angleterre ayant voulu perſuader que cette Lettre étoit ſuppoſée & qu'elle ne contenoit pas les vrais ſentiments de leurs Alteſſes, ayant voulu le perſuader dans le Livre Anglois intitulé,* Parlamentum Pacificum, *qui fut écrit par ſon ordre, Mr. Fagel s'en plaignit hautement par une ſeconde Lettre, & confirma la declaration qu'il avoit fait au nom de leurs Alteſſes.*

† *Aprés la mort de Charles 2. il rejetta le Conſeil & le ſecours du feu Electeur de Brandebourg, qui prevoyant l'avenir, vouloit l'engager à paſſer en Angleterre, diſant, qu'il n'entreprendroit rien contre le Roy ſon beau pere qu'à l'extremité ; mais que ſi l'on entreprenoit de detruire les Loix & la Religion d'Angleterre, il paſſeroit dans ce Royaume, dut-il s'embarquer dans une barque de pêcheur.*

Le

Le reproche qu'on a tant de fois fait, à toutes les Puiſſances, d'avoir favoriſé ouvertement ce deſſein, fait voir que c'étoit un ſentiment general, que la liberté commune de l'Europe dependoit de cette expedition; & l'évenement l'a bien juſtifié. Pour la conduite qu'il tint en Angleterre, chacun la connoît. Il commence par demander un Parlement, qui pourvoye à la ſeureté de la nation Angloiſe; enſuite il offre à ſe retirer à trente lieües loin de 188.
Londres, pourvû que l'armée du Roy faiſant la même choſe, donne lieu à cette aſſemblée. Jaques II. tombe entre ſes mains. *Ses ennemis n'ont pû s'empêcher de l'en loüer. Voyés Revolution d'Angleterre liv. 11.*
Il le laiſſe aller où il veut, ſans conſiderer les dangers, dont la vie de ce Prince le menace. Il fait retirer enſuite ſes troupes des lieux où l'on choiſit les membres de la Convention, afinque rien ne s'oppoſe à la liberté des élection.

élections. Enfin les deputés de la nation declarent le trône vacant, ſans qu'il s'en mele ; & ſans qu'il l'ait demandé, ils luy offrent la couronne. Et certes, puiſqu'une nation trop puiſſante & trop conſiderable en toutes manieres, pour être forcée dans une occaſion ſi importante à ſa liberté, & trop ſage, pour ne pas ſavoir, ce qu'elle faiſoit, avoit jugé ce moyen neceſſaire à ſa conſervation, il ſemble que ce Prince ne devoit ni ſe croire mieux inſpiré que tout un grand peuple, qui ne luy offroit la couronne qu'aprés une meure deliberation & de grands examens ; ni preferer des égards particuliers au bien general de toute une nation, ou plûtôt de pluſieurs nations enſemble. En cela comme le blame, ou la loüange depend de l'intention qu'on luy attribüe, pour trouver ſon procedé legitime, il ne faut que ſe defaire de ſa malignité. La

Voyez l'Acte paſſé la premiere année du Regne du Roy Guillaume & de la Reine Marie, intitulé, Acte declarant les droits & privileges des ſujets pour regler la ſucceſſion à la Couronne.

La Satyre peut faire aux autres des crimes de ſes propres ſoupçons : mais l'hiſtoire plus équitable cherche à juger de la conduite d'un Prince par ſa conduite même. Ceux qui ne peuvent comprendre qu'on ſoit Roy d'Angleterre, ni même heritier de la couronne, ſans s'apliquer à detruire la nation, ne comprendront pas que le Roy ait preferé & prefere tous les jours la liberté de ſon peuple à ſa propre conſervation. Ils ne ſavent pas qu'un vray Roy ſe fait connoitre aux mêmes marques que la veritable mere au jugement de Salomon. Quoy qu'il en ſoit, il eſt bien certain que blamer le Roy pour avoir accepté la couronne, c'eſt ſe plaindre en plus forts termes de la nation, qui la luy a preſentée ; & le juger pour cela digne d'être aſſaſſiné, c'eſt prononcer un ſanglant arrêt contre le Parlement,

Hiſtoire des Revolutions d'Angleterre livre 2.

On en verra les preuves dans toute cette hiſtoire.

& condamner l'Angleterre au ſaccagement & à la deſolation. Auſſi eſt il vray que la conſpiration contre le Roy, & la conſpiration contre la nation, ont depuis ce temps là marché d'un pas égal.

1689. A peine ce Prince étoit-il ſur le trône, qu'on fut averti d'Allemagne, de Hollande, de France même, que des aſſaſſins avoient paſſé la Mer pour attenter ſur ſa perſonne; & l'on ſeut quelque tems aprés, qu'ils avoient quité l'Angleterre, ne voyant point de jour à executer leur deſſein. Le Roy ne crût point cet avis, ou n'en fit pas d'état; mais il n'eut pas la même indifference pour le danger qui menaçoit le Royaume. On avoit decouvert en Ecoſſe une Conſpiration de quelques ennemis ſecrts du gouvernement, qui devoient faire main baſſe ſur les partiſans du Roy, mettre le feu en ſept à huit endroits de

On en eut avis par un françois Proteſtant qui étoit entré dans leur confidence, faiſant ſemblant d'avoir le même deſſein. Divers accidens firent qu'il n'en peut avertir la cour à temps, pour faire ſaiſir les aſſaſſins, on en donna avis en Hollande à des perſonnes affectionées au Roy, & en Angleterre à My Lord Sydney.

de la ville d'Edimbourg, & enſuite ſe retirer parmi les Highlanders : mais ce n'étoit pas là ce qu'il y avoit le plus à craindre.

Jaques II. s'étant mis à la tête du parti qu'il avoit en Irlande, avoit reduit les Proteſtans de ce Royaume à de grandes extremités. En cela il ſembloit deferer moins aux maximes de la prudence, qui l'obligeoit à ſe menager, qu'à un conſeil compoſé d'Irlandois, de François, de Catoliques paſſionnés qui poſſedoient ſon eſprit. Ce ſeroit ici le lieu de donner le caractere de ce Prince ; mais l'entrepriſe eſt delicate. Avec quelque precaution qu'on écrive, on doit toûjours craindre de manquer de reſpect aux perſonnes de ce rang, dont l'honneur, auſſi bien que la vie, doit être ſacré à tout le monde, même à leurs ennemis. Dailleurs peu de gens ſont capables

bles de traiter de pareils ſujets, ou avec le deſintereſſement, ou avec la moderation neceſſaire; & bien qu'on le ſoit, on doit craindre de ne pas le paroître aux autres. Ainſi ſans ſe donner la liberté de parler de ſa perſonne, on ſe contentera de marquer la conduite de ſon conſeil, parce qu'on ne peut s'en diſpenſer.

On n'impoſe point dans l'enumeration de ces deſordres, puis qu'ils furent corrigés ou par Jaques II. ſur ce qu'on attendoit le Prince, ou aprés la retraite du Roy Jaques par la convention. Les loix qui furent faites alors en Angleterre & en Ecoſſe montrent bien que ces renverſemens n'étoient que trop veritables, ſans conter la notoriete du fait, dont chacun peut ſe ſouvenir.

Tout le monde a crû que dés le commencement ce conſeil avoit trop marqué ſes deſſeins & trop precipité leur execution. En Angleterre, ſous pretexte de diſpenſer des loix, on avoit établi une commiſſion Eccleſiaſtique également redoutable à l'Etat & à l'Egliſe; on avoit ôté les Chartres aux communautés; rempli le Conſeil de Catoliques Romains; privé les Univerſités de leurs privileges; puni les Seigneurs de l'attachement qu'ils avoient pour leur Religion par la perte de leurs emplois; mis en

priſon

priſon les Evêques; introduit les Irlandois en armes dans le Royaume en pleine paix &c. En Ecoſſe on avoit plus fait. On s'étoit mis au deſſus des loix; on avoit engagé le Roy à s'attribüer le pouvoir abſolu. On luy avoit fait tenir un langage inconnu aux peuples libres de la grande Bretagne. *Il caſſoit en vertu de ſon autôrité ſouveraine & de ſon pouvoir abſolu les Loix faites contre les Catoliques par les Parlemens.* Voyés ſa Proclamation.

L'évenement juſtifia la temerité du projet; mais il ne changea point l'eſprit de ceux qui l'avoient conceu. Cela parut lorſque les promeſſes faites de la part du Roy Jaques aux Proteſtans d'Irlande, avant & aprés l'arrivée de ce Prince en ce païs là, n'aboutirent qu'à leur oppreſſion.

On ſaiſiſſoit par tout leurs éffets, leurs beſtiaux, leurs laines,

leurs denrées, leurs marchandiſes qu'on employoit aux frais de la guerre ; on ravageoit leurs terres ; on pilloit leurs maiſons ; on diſpoſoit déja des benefices en faveur des Prêtres ; on avoit violé l'acte de l'établiſſement des Proteſtans, qui fait toute leur ſeureté dans ce Royaume ; & les Catoliques par l'autorité du gouvernement, s'étoient déja mis en poſſeſſion de leurs biens. On avoit même en quelque ſorte proſcrit leur perſonne & leur religion, ſoit en ſouffrant qu'ils fuſſent mal traités & mis à mort par des gens du parti qui dominoit, ſans qu'il s'en fit aucune juſtice, ſoit en ſe ſaiſiſſant de leurs Egliſes pour les donner aux Catoliques, ſoit en leur defendant de s'aſſembler pour prier Dieu, juſqu'à les arrêter tous à Dublin, & en remplir également les priſons & les Egliſes ; C'eſt ce qu'on peut voir plus

parti-

particulierement dans l'hiſtoire qu'en a fait en ſa langue un Evêque de ce pais là, qui a eu luy même beaucoup de part à ces vexations.

Le Docteur King preſentement Evêque de Londonderri, alors doyen de Dublin, dans ſon livre Anglois intitulé, l'Etat des Proteſtans d'Irlande ſous le gouvernement du dernier Roy, &c. *Son livre n'eſt rempli que de faits pareils, dont on ne marque point ici la vingtiéme partie.*

Soit que le Conſeil de Jaques H. ne fût pas maître de ſon reſſentiment, ſoit que dans l'eſperance de venir à bout de ſes deſſeins par la force ouverte, il ne ſe donnât pas la peine de les cacher, les Proteſtans Anglois voyoient dans le traitement qu'on faiſoit en Irlande à ceux de leur Religion, un plan de la conduite qu'on tiendroit bien tôt à leur égart.

Le Roy touché de la grandeur du peril, crût qu'il devoit paſſer dans ce Royaume, quelque confiance qu'il eut en celuy qui y commandoit ſes forces. Dieu benit ſon expedition. Trois mois luy ſuffirent pour reconquerir les deux tiers de ce Royaume, & pour y abatre le parti

C'étoit le Duc de Schomberg.

ennemi. La Providence, qui avoit arraché ſa vie aux embûches des aſſaſſins, pour l'expoſer à des perils dignes de luy, voulut que la bleſſûre qu'il avoit receüe à la Boyne, exagerée par la renommée, ou par la paſſion, donnât lieu à la fauſſe nouvelle de ſa mort, qui cauſa autant de joye en France, que la veritable nouvelle de ſa victoire en avoit fait naître en Angleterre, & par tout ailleurs.

Le Parlement le remercia *d'avoir expoſé aux plus grands dangers, une vie ſur laquelle rouloit la deſtinée des Proteſtans, avec la liberté commune de toute l'Europe.* Le changement des affaires generales fit voir qu'on ne luy faiſoit point un vain compliment. On vit la ſureté plus grande pendant la guerre, qu'elle n'avoit été pendant la paix; les Suiſſes hors d'allarme; la Religion Proteſtante conſervée ſans aucun prejudice

judice pour la Catolique ; les Princes du Rhen en ſureté, ou en état de defence ; les conquêtes des Chambres de Mets & de Briſac arrêtées ; les Electorats de Mayence & de Cologne reconquis avec gloire ; & un Roy des Romains élû ſelon l'inclination & l'interêt des membres de l'Empire. Trois Royaumes delivrés de l'oppreſſion, ſe trouvoient en état de concourir à la defence des autres. Les Pais-Bas avoient été pourvûs d'un gouverneur ardemment & inutilement ſouhaité juſqu'à cette conjoncture. La Maiſon d'Autriche étoit reünie avec elle même, & avec les puiſſances qui ont interêt à la ſoutenir. On voyoit la Hollande & l'Angleterre dans un concert neceſſaire à leur conſervation ; & la France épuiſée par de prodigieux efforts, deſormais en état d'être reduite dans ſes juſtes bornes par nos armes, ou de perir par ſes propres victoires. 1690.

Tout le monde avoit donc les yeux ſur ce Prince. Apeine les Anglois, qui venoient d'être delivrés du plus grand peril qui menaça jamais une nation, faiſoient-ils plus de vœux pour luy que les autres. Cela parut lors qu'ayant paſſé la mer aprés avoir reçû dans ſes Royaumes l'applaudiſſement de ſes ſujets, il eut à la Haye une Cour compoſée de ſouverains, & tout enſemble de ſes amis, qui ayant quité leurs Etats pour le viſiter, ſembloient luy faire les honnêtetés de toute l'Europe.

Mais pendant que tant de perſonnes diſtinguées s'empreſſent à luy marquer leur eſtime, ou leur confiance, & qu'il y répond avec une modeſtie & une moderation toute propre à ſeparer la gloire de l'envie, on penſe de nouveau à l'enlever aux vœux du monde, par des moyens qui n'ont pas

accoû-

accoutumé d'être prevûs par un cœur comme le ſien.

Ce fût en ce temps-là qu'un Miniſtre de France, dont le nom ſe trouve au procés de Grandval, propoſa au nommé Dumont d'attenter ſur la perſonne du Roy ; 1691.
ſoit qu'il en eut eu la premiere penſée, ſoit, comme il y a plus d'aparence, que le projet luy en eut été communiqué. Ce n'eſt pas ſans repugnance qu'on raporte un fait, dont l'idée fait horreur, incroyable d'ailleurs, s'il étoit moins atteſté. On ſçait que l'aſſaſſinat en general, ſans parler de l'aſſaſſinat des Roys, eſt une action, dont la honte n'a jamais été conteſtée ; parce qu'encore qu'un homme meritat d'être aſſaſſiné, il eſt indigne d'un homme d'honneur d'aſſaſſiner, ou de faire aſſaſſiner perſonne : Cette lacheté eſt le partage des ames baſſes qui n'ont que la foibleſſe ou l'envie

pour merite, & pour reſſource, que le ſecours des crimes & de la trahiſon.

D'ailleurs c'étoit menager tout à fait mal la reconnoiſſance du Prince qu'on vouloit ſervir. † On ſçait que lors que des hommes perdus avoient offert en Hollande leur deteſtable miniſtere pour aſſaſſinner ce Monarque, on s'en étoit ſaiſi, & qu'avec toute ſorte de franchiſe, on avoit cherché à les remêtre. * Dans une autre occaſion le Roy qui étoit alors le Prince d'Orange, avoit ſceu ſe vanger ainſi de ſes ennemis, ce que n'ignoroient pas le Conte d'Avaux & Mr. Dickfelt. Enfin c'étoit avoir peu d'égard pour la gloire de Louis XIV. qui dans l'élevation de fortune & de ſentimens où il ſe trouve, ne pouvoit manquer de condamner cette action, s'il venoit à la connoitre, ni la tolerer en la condamnant, ſans montrer qu'il n'étoit

Le Magiſtrat de Roterdam mit en priſon un ſcelerat qui offroit de tüer le Roy de France. On écrivit ſur ce ſujet à Mr. de Montauſier, & l'on offroit de le remetre.

** Il y en avoit eu un autre qui avoit offert la même choſe au Roy, qui étoit alors le Prince d'Orange. Il donna ſon adreſſe ; il marquoit le lieu où l'on pouvoit le trouver. Le Roy envoya tout cela à Mr. d'Avaux par Mr. Dickfelt, ſans perdre un moment.*

toit pas le maître dans ſon Royaume, ce qui auroit été injurieux à ſa vertu ou à ſa dignité. Ce qu'il y a de plus ſurprenant, n'eſt pas que ce miniſtre eut formé une pareille entrepriſe, mais qu'aprés ſa mort, on continuât d'en pourſuivre l'execution. On dira tantôt avec quel ſuccés; je reviens au deſſein de l'invaſion.

Les Catoliques Romains d'Angleterre n'avoient pas plûtôt vû un parti ſe former en Irlande pour Jaques II. qu'ils avoient remué, quoy qu'en ſecret & avec peu d'aparence de ſuccés. Il n'étoit pas facile au petit nombre de Catoliques, qui ſont en Angleterre, de ſoumetre par la force, toute la nation. Il y avoit auſſi peu d'apparence qu'ils puſſent la gagner par adreſſe. Les Anglois ont du bon ſens. Ils voyoient que les Catoliques Romains ne pouvoient être les

maîtres des emplois, ſans donner au Roy Jaques le pouvoir arbitraire, ni le Roy Jaques avoir le pouvoir arbitraire ſans donner aux Catoliques tous les employs.

Comme donc ceux-cy ne pouvoient reüſſir à ſe rendre les maîtres, la prudence leur conſeilloit d'obeïr de bonne grace. Il dependoit d'eux de jouïr en repos du ſupport & de la douceur du gouvernement, qui leur donnoit toute ſorte de liberté, ſi l'on excepte celle de renverſer les Loix, & de détruire les Proteſtans: Mais les grandes eſperances qu'ils venoient de perdre par la revolution, les occupoient encore. Ils ſe ſentoient d'ailleurs redevables à un Prince qui avoit tout ſacrifié à leur avancement; & quoique foibles par eux mêmes, ils attendoient tout des François leurs protecteurs. Cela les obligea à remüer contre leur veritable interêt; mais ils ne le pûrent

pûrent faire ſi ſecretement, qu'on n'en eut d'abord quelque connoiſſance.

Ce fût le 18. d'Octobre 1689. qu'un miniſtre d'Etat receut une lettre écrite des Aſſiſes tenues par adjournement à Mancheſter, dans laquelle on le prioit d'avertir le Conſeil, *que pluſieurs jeunes hommes Catoliques Romains, la plus part de qualité, s'étoient tenus cachés pendant un certain temps, qu'on leur avoit envoyé de Londres des caiſſes pleines de piſtolets, d'épées,* &c. *leſquelles avoient été adreſſées à des Proteſtans, qui n'en avoient aucune connoiſſance; qu'il y avoit eu dans la Province de Lancaſtre des officiers, & des gens entendus dans le métier de la guerre, envoyés pour exercer & pour diſcipliner les troupes de la faction, & pour diſpoſer toutes choſes à une invaſion ou à un ſoulevement; qu'encore que leurs priſons fuſſent remplies d'Irlandois Papiſtes,*

Cette lettre eſt entre les mains du Gouvernement.

Papiſtes, il y en avoit encore un grand nombre, qui étoient entretenus chés les Catoliques Romains, &c.

Celuy qui menagea d'abord l'intelligence de Jaques II. avec les Papiſtes de la Province de Lancaſtre, fût un *Quaker* nommé Bromfeild. Il ſe tenoit dans le Redland, proche de Cheſter, chés un nommé Wilſon complice & confident de l'entrepriſe ; mais n'ayant pû éviter le ſoupçon d'intriguer contre le gouvernement, ils fûrent obligés de s'enfuïr ; Bromfeild en Irlande, & Wilſon dans la Province de Lancaſtre.

Trois hommes furent chargez de l'intrigue aprés eux, Gordon, Lunt, & Thrilfall. Ils partirent d'Irlande avec des declarations & des commiſſions du Roy Jacques pour les Catoliques de pluſieurs diverſes provinces du Royaume. Ils aborderent dans celle de Lancaſtre. Là ayant ouvert leurs paquets, qui marquoient à chacun

cun ſa commiſſion ; Gordon eut ordre d'aller en Ecoſſe, Thrilfall, dans la Province d'York, & Lunt dans celles de Cheſter & de Staffort, ſans conter celle de Lancaſtre ; les uns & les autres firent ce qui leur étoit ordonné, bien qu'avec un different ſuccez.

Thrilfall retournoit en Irlande par la Province de Cheſter, aprés avoir executé l'ordre qu'il avoit pour celle d'York, lorſque devenu ſuſpect au Magiſtrat, il fut pourſuivi & tué ſur ce qu'il entreprit de ſe defendre. Lunt ayant auſſi fait ſa commiſſion, fut envoyé à Londres, pour y enrôler des ſoldats, & les envoyer du côté du Nort. Il executa cét ordre, mais comme il revenoit de cette capitale, il fut pris à Coventri par un meſſager du Roy, ramené à Londres, & mis à Newgate. Il en ſortit ſous caution cinq mois aprés, pour comparoître au Banc du Roy au prochain

chain terme de la S. Hilaire, d'où il fut renvoyé aux Aſſiſes dans la Province de Lancaſtre. Là accuſé de Haute Trahiſon ſur le témoignage du maître du navire qui l'avoit tranſporté d'Irlande, & des officiers de la Doüane, qui avoient trouvé des commiſſions du Roy Jacques parmi les papiers qu'il avoit laiſſez dans le vaiſſeau, il fut mis en priſon au Château de Lancaſtre.

Le danger où il ſe trouvoit étoit d'autant plus grand, qu'il y eut deux hommes, qui dans ce tems là découvrirent la conſpiration. Le premier fut Kelly. Il declara ce qu'il en ſçavoit au Maire d'Everſham dans la Comté de Worceſter, au Comte de Bellemont, & à quelques hommes de qualité du païs, qui en avertirent le Conſeil. Mais quoique la depoſition de Kelly demeurât entre les mains du Gouvernement, ſa perſonne diſparut, & on n'en a

ſçû

ſçû depuis aucune nouvelle. Sa mort ou ſon enlevement ſervit à r'aſſûrer le parti déja conſterné du bruit de la découverte.

Dodſworth fut le ſecond qui allarma la cabale ; il donna connoiſſance de la conſpiration à un membre du Parlement, & celuy-cy bientôt aprés, à un Secretaire d'Etat, qui fit venir cét homme de la Province de Lancaſtre, dans la ville de Londres. Sa depoſition fut entierement conforme à celle de Kelly, bien qu'ils fûſſent à cent mille l'un de l'autre, lors qu'on prit leur interrogatoire.

Dodſworth fût envoyé au 1692.
Chateau de Lancaſtre, pour joindre ſon témoignage aux autres preuves, qu'on avoit contre Lunt. On ne peut pourtant pas convaincre ce dernier dans les formes de la juſtice. Le maître du Vaiſſeau qui l'avoit tranſporté d'Irlande, lorſqu'il falût témoigner

gner contre luy, ſe trouva malade, ou feignit de l'être. D'ailleurs les officiers de la Douane, pour avoir oublié de marquer les papiers de l'accuſé, ne purent jurer que ceux qu'on repreſentoit, fuſſent les mêmes, que ceux qu'ils avoient trouvés dans le Vaiſſeau. Ainſi toutes les preuves ſe reduiſant à la depoſition de Dodſworth, qui étoit un ſeul témoin, Lunt fût dechargé bien que notoirement coulpable, par le reſpect qu'on eut pour la Loy. Exemple de juſtice & de moderation, qui nous laiſſe en doute, lequel on doit le plus admirer, la douceur du gouvernement preſent, ou la prevention de ceux qui voudroient le renverſer, pour mettre en ſa place le pouvoir arbitraire.

Novemb. 1691. Comme Lunt s'étoit attiré la confiance du parti par tout ce qu'il avoit ou fait, ou ſouffert pour la cauſe, on jetta les yeux

ſur

ſur luy dans une aſſemblée de Jacobites, qui ſe fit à Standiſh-Hall, dans la Province de Lancaſtre, pour l'envoyer en France. Il alla rendre conte à Jaques II. de l'état où étoient ſes affaires ; & il eut ordre de luy demander ce qu'on devoit attendre de luy.

La réponſe qu'il en raporta fût que ce Prince ſe preparoit à paſſer en Angleterre au Printemps prochain, & qu'il envoyeroit bien tôt des perſonnes de confiance, qui ſeroient chargées de ſes dernieres inſtructions. Walmuly & Parker y paſſerent enſuite par ordre de ce Prince, & firent une aſſemblée des principaux de la faction à Dungenhall. En leur delivrant les declarations, les commiſſions, & les preſens, dont ils étoient chargés, ils les aſſurerent que Jaques II. décendroit bien tôt en Angleterre avec des forces capables de les ſoûtenir.

Decemb. 1691.

Fevr. 1692.

C'étoit au tems que tout ſe preparoit à la Hogue pour l'execution de ce deſſein. Les preparatifs étoient grands, & les meſures qu'on avoit priſes, paroiſſoient juſtes. Je donnerai une idée des uns & des autres.

Avril 1692.

La France s'étoit menagé par la capitulation de Limrick la liberté de conſerver un grand corps de troupes Irlandoiſes, qu'elle avoit deſſein de jetter en Angleterre, auſſitôt que l'occaſion s'en preſenteroit. Ces hommes choiſis d'entre les plus animés du parti qui avoit ſuccombé, plûtôt irrités qu'abatus par leur défaite, ruinés par la derniere guerre, & qui n'aſpiroient qu'à ſe dedomager par une ſeconde, envieux du bonheur des Anglois, fachés d'être dans leur dependance, deſaccoutumés du travail, que la pareſſe ou le deſir du butin banniſſoit de chés eux; des gens de ce caractere n'étoient

n'étoient point mal propres à l'expedition qu'on meditoit.

Ils pouvoient ſervir utilement, lorſqu'on auroit trouvé le moyen de les joindre aux mécontens d'Angleterre. Ceux-cy étoient de trois ordres; les premiers étoient les Catoliques zelés, & on les metoit tous dans ce rang; car bien que les uns ſe menageaſſent plus que les autres, on ne doutoit pas qu'ils ne priſſent tous les armes dans l'occaſion. Ceux du ſecond ordre étoient les ſerviteurs particuliers du Roy Jaques, redevables à ce Prince de leur fortune & de leur avancement. On met dans le dernier rang ceux qui trouvoient leur avantage dans le renverſement des loix; gens qui par le mauvais état de leur cœur & de leur fortune font des miſeres publiques, une reſſource à leur malheur.

Ces ſortes de perſonnes, qui ne ſont jamais en petit nombre

dans un état, levent ſur tout la téte, lorſque ſuportés par l'indulgence des loix, & par la clemence du Prince, ils peuvent d'ailleurs couvrir leurs paſſions de quelque faux pretexte de devoir & de fidelité. Ce n'eſt pas qu'ils ne ſoient toujours prêts à remuer, parce qu'ils y trouvent leur conte; une faction peut conter ſur eux en tout tems. Rien n'eſt plus facile que de les gagner. Au deſaut du bien preſent, les eſperances ſuffiſent, le pillage leur tient lieu de ſolde, & la deſolation publique de proſperité.

Avec cela les François ſe preparoient à faire tous leurs efforts pour jetter dans l'Angleterre des troupes capables d'y ſoutenir les malintentionés. On s'étoit repenti d'avoir eu autrefois trop de confiance en une armée compoſée d'Anglois, qui aimoyent leur patrie, & leur Religion

On

On croyoit *qu'un excès de confiance en des ſujets, qui ne la meritent pas*, comme on s'exprime dans le parti, *avoit privé Jaques II. du ſecours qu'il pouvoit attendre d'ailleurs.* On ſe ſouvenoit *qu'il y avoit eu des gens dans le Conſeil de ce Prince, qui regardant ſon armée comme le nerf de ſes entrepriſes, & le ſeul moyen de faire entendre raiſon à des gens, que ni ſon droit ni ſa moderation à en uſer, ne pouvoient engager à ſouffrir qu'il en uſat, ils euſſent voulu que les Catoliques y euſſent été en aſſés grand nombre pour ſe faire craindre du reſte, & qu'ils euſſent été aſſés forts pour ôter aux autres la tentation de manquer de fidelité; que les troupes d'Irlande euſſent pû faire cét effet, avec ce qu'on y eut pû joindre d'Anglois & d'Ecoſſois fideles; que l'evenement avoit decidé que le parti le plus hardi auroit été le meilleur*, &c. J'aime mieux me ſervir

Hiſtoire de la Revolution d'Angleterre, livre II.

de leurs paroles, qu'employer les miennes, pour éviter le ſoupçon de les faires parler. On peut juger par leurs reflexions ſur le paſſé, des meſures qu'ils prenoient pour l'avenir.

Revolutions d'Angleterre. liv. 11. p. 428.

On ſe prometoit donc qu'une armée compoſée de François, d'Irlandois, & de mauvais Proteſtans, n'abandonneroient point Jaques 2. comme l'on s'étoit plaint que l'armée campée à Salisbury l'avoit abandonné. On ſe flatoit même qu'elle alloit aſſujetir l'Angleterre, auſſi tôt qu'elle ſeroit formée & en état d'agir.

1692. Dans ce deſſein la France ſe rendoit toûjours plus puiſſante ſur la mer. Elle eſperoit que, ſi elle pouvoit gagner les officiers de nôtre flotte, ou par la diligence de ſes armemens prevenir la jonction de nos vaiſſeaux avec ceux de Hollande, elle prendroit ſon tems pour nous combattre avec avantage, & pour faire

faire enſuite le debarquement projeté.

Cependant Louis 14, pour attirer nos forces de terre en Flandres, & pour empêcher nos aliés de nous ſecourir, paroiſſoit à la tête de ſes nombreuſes armées, prêt à faire, de ces places diſputées depuis ſoixante ans, la conquête d'une ſeule campagne. Il ſe prometoit, quand le tems en ſeroit venu, d'envahir l'Angleterre, ſi nos forces demeuroient dans le Païs-Bas, ou de ſe rendre maître du Païs-Bas, ſi la neceſſité faiſoit r'apeller nos forces en Angleterre. Son deſſein étoit, quoy qu'il en fût, d'entretenir la guerre civile dans ce Royaume, juſqu'à ce qu'il eut rompu la Ligue, pour tomber enſuite avec toute ſa puiſſance ſur cette nation, & en la ſoumetant, ſe mettre en état d'aſſujetir toutes les autres.

Mais bien que la cabale fût aſſurée du ſecours de la France,

d'une puiſſante diverſion dans les Pais-Bas, d'un grand nombre de mauvais Proteſtants, & comme elle ſe l'imaginoit alors, d'une partie des officiers de nôtre flote, elle crut que le ſuccés de l'entrepriſe ſeroit toûjours incertain, tant que le Roy vivroit.

1692. Ils craignoient les grandes reſſources de ce Prince, ſes alliances, ſes forces du dehors ; & plus que tout cela, le caractere de ſon eſprit, ferme, apliqué, patient, invincible aux dificultez, d'un genie particulier à reparer les mauvais évenemens, ou à les faire ſervir au bien de la cauſe ; également capable de vigueur & de menagement ; qui étoit toûjours le dernier vaincu dans les mauvais ſuccez, & dans les bons, le premier à ſe vaincre & à ſe poſſeder luy même. On projete donc de ſe defaire de luy avant toutes choſes ; on détache des ſcelerats pour le tüer : mais Dieu

Dieu veilloit pour ſa conſervation.

Ces aſſaſſins furent pris l'an 1692. vers la Mairie de Boſle-Duc, & par leur interrogatoire on aprit, *Que Dumont & Grandval avoient été pratiqués pour aſſaſſiner le Roy; que le deſſein ayant manqué l'année* 1691. *on le reprit l'année ſuivante* 1692. *Que dans ce tems-là, un nommé Leëfdaël, cy-devant Capitaine Lieutenant d'une Compagnie de Dragons au ſervice des Etats Generaux, étant arrivé à Paris, Grandval luy communiqua ſon deſſein, & luy propoſa d'être de la partie, avec Dumont & luy, ne ſe fiant pas que Dumont peut l'executer tout ſeul; que Grandval étant allé avec Leëfdaël & le Colonel Parker à St. Germain, le Roy Jaques luy dit,* Parker ma informé de vôtre affaire, en cas que vous me faſſiez ce ſervice avec les autres officiers, il ne vous manquera jamais 1692. Extrait du proces de Grandval.

mais de rien ; *que ſur cela on écrivit à Dumont, qui étoit alors à Hanover, afin qu'il ſe rendit dans le Païs de Raveſtein, pour y prendre avec Grandval & Leëfdaël, la derniere reſolution, le priant de preſſer ſon départ, parce que le Roy pourroit bien paſſer la mer ; que Dumont devoit attendre le Roy dans une embuſcade, & tuer ſa Majeſté, quand elle paſſeroit les lignes, ou qu'elle iroit viſiter les poſtes au décampement de l'armée ; que Grandval diſoit à Leëfdaël pendant le chemin que, ſi leur deſſein reüſſiſſoit, l'alliance des alliés ſe romperoit, qu'alors tous les Princes retireroient leurs troupes, & que par là le Païs étant ſans milice, le Roy de France pourroit fort facilement s'en rendre le maître, & que le Roy Jaques ſeroit rétabli ſur le trône.*

1692. Grandval diſoit à Leëfdaël, pour diminuer l'idée du peril, qu'ils ſe tiendroient à la ſuite du Roy,

Roy ; que Dumont feroit le coup ; & que pour eux, ils auroient le tems de ſe ſauver, leur important peu que Dumont fut pris, ou qu'il ne le fût pas. *Voyés le procés de Grandval.*

Cependant Dumont & Leefdaël ſe repentant de leur crime, en donnerent avis preſque au même tems, l'un à un Prince d'Alemagne, ami particulier de ſa Majeſté, & l'autre à des Magiſtrats de Hollande affectionnés aux interêts & à la perſonne de ce Monarque.

Grandval fût pris & puni du ſuplice de parricides, aprés avoir tout confeſſé ſans ſouffrir la queſtion. Il fit paroître un grand repentir de ſon crime, & voulut en mourant, reprocher ſa perte à ceux qu'il en accuſoit. 1692.

Il ne faut pas oublier qu'on avoit fait un detachement de trois mille chevaux de l'armée de Mr. de Luxembourg, qui devoit attendre à la garde avancée, pour

pour recevoir ceux qui auroient commis cét aſſaſſinat. Cela fait juger qu'on vouloit ériger l'entrepriſe en action de guerre, ſoit qu'on l'a propoſât comme un ſimple deſſein d'enlever la perſonne du Roy, ſoit qu'on voulut, aprés l'execution, la faire regarder ſous cette idée.

On ne peut douter au reſte que cette Conſpiration ne fût la même que celle qui vient d'être découverte. C'eſt du moins ce qu'on peut conclurre de la dépoſition d'un homme qui devoit le ſçavoir. *Il y a*, dit-il, *longtems, & même quelques années, qu'on trame cette conſpiration.* Larüe. *C'eſt le Colonel Parker qui en a été le premier auteur, autant que je l'ay apris, & ſelon ce qui en vint à ma connoiſſance, il y a cinq ou ſix ans, lorſque j'étois à St. Germain. Il me la propoſa, & me dit, qu'il en vouloit parler à My Lord Meltfort*, &c.

Quoy

Quoy qu'il en ſoit, l'évenement fit voir que, ſi l'on avoit conſpiré la mort du Roy, pour envahir l'Angleterre, le deſſein de Dieu, en luy conſervant la vie, étoit de délivrer une ſeconde fois ce Royaume par ſon moyen. Ce Prince rendit inutiles tous les deſſeins de nos ennemis.

Dans les Pais-Bas menacés en ce tems là d'une invaſion generale, il rétablit les affaires par de ſages delais, & ſçeut ſe conſerver les moyens de recouvrer un jour ce qu'il ne pouvoit alors s'empécher de perdre.

Il hâta l'armement des vaiſſeaux Hollandois, équipa les ſiens avec une extreme diligence, & malgré l'empreſſement des François à nous prevenir, il fit voir deux flotes, à ceux qui n'en attendoient qu'une.

Il profita du deſſein que les ennemis avoient de corrompre ſon armée navale ; il entra dans leur intrigue

intrigue ſans qu'ils le ſçeuſſent. Quarter eut ordre de les amuſer feignant de s'être laiſſé ſeduire, juſqu'à ce qu'ils fûſſent tombés dans le piege qu'ils avoient tendu.

1692. Le Roy enfin envoya le Conte de Portland en Angleterre chargé de ſes ordres ſecrets, & par là il fût luy même le Conſeil de la Reine. On arrêta les perſonnes ſuſpectes ; On ſaiſit les magazins des malintentionnés, leurs armes, leurs Chevaux ; on mit l'armée en état de combatre ; on s'aſſûra de la fidelité des milices ; on deſarma les Jacobites ; on prit des meſures pour empêcher le tumulte & l'atroupement ; on s'aſſûra de nouveau des officiers de la flote ; & Dieu benit ces ſoins par un avantage memorable que nous remportames ſur nos ennemis.

La victoire de la Hogue fit une grande impreſſion ſur les eſprits,

eſprits, parce que chacun en vit d'abord les conſequences. Perſonne ne doutoit que le ſuccés de l'enterpriſe n'eut mis les François en belle paſſe. Il leur étoit façile aprés cela de tirer de grandes ſommes de l'Angleterre, ſoit comme un dedomagement des fraix de la guerre, ſoit comme un ſubſide impoſé par la loy du plus fort. On voyoit qu'ils auroient ajoûté à leur flote plus de cent vaiſſeaux de guerre; & à leur armée de terre, plus de cinquante mille Anglois d'une valeur connûe & redoutée, dont ils auroient pû ſe ſervir à aquerir de la gloire & des Provinces; pendant qu'avec leurs propres troupes ils ſe ſeroient chargés du ſoin de garder l'Angleterre, & d'affermir le trône de leur alié.

Tout changeoit de face par tout. En Irlande les Papiſtes rentroient en poſſeſſion du bien des Proteſtans, dont ils venoient

noient d'être depoſſedés. En Angleterre, ils alloient être en état de redemander le bien qui a appartenu à leur Egliſe. Dans l'un & dans l'autre de ces deux Royaumes, ceux qui avoient refuſé de prêter les ſermens au gouvernement auroient pris la place de ceux qui les avoient pretés, & les Eccleſiaſtiques recuſans celle de nos plus dignes Prelats. Les charges de l'armée, comme toutes les recompenſes de la valeur, auroient été données à des gens ſans ſervice. On eut vû la maiſon des Seigneurs remplie d'ennemis de la Patrie. La nobleſſe fidele à l'Etat & à elle même, dont on fait dans le parti un horrible portrait & qu'on oſe bien repreſenter comme une multitude de traitres & de ſcelerats ; la nobleſſe fidele à l'Etat & à elle même, auroit été condamnée à l'exil & à la confiſcation des biens ; & les deputés

Revolut. d'Angl. liv. 11.

de

de la Nation proſcrits pour avoir fait leur devoir & pour avoir aymé leur Pais. Enfin, comme les loix auroient été à la diſcretion de ceux qui auroient eu le plus d'interêt à les violer, il n'y avoit plus d'avancement à attendre, que pour ceux qui ſe ſeroient attiré la confiance de nos ennemis, en travaillant de plus en plus à detruire la liberte publique.

Toutes ces conſiderations, qui étoient pour les bons Anglois de grandes raiſons pour les attacher au Gouvernement, ne faiſoient qu'augmenter la paſſion que les autres avoient de remûer. Ils ne deſeſperoient pas que la France retabliſſant ſes forces navales, ne fût quelque jour en état de les ſecourir: mais le terme étoit long & ne repondoit pas à leur impatience. C'eſt pourquoy ils s'apliquerent à detruire la nation par elle même.

On pretend que la cabale n'étoit

point novice dans l'art de rüiner le Peuple. Les Proteſtans l'accuſent d'avoir maſſacré ceux de leur Religion en Irlande du tems de leurs peres, & brulé la ville de Londres de nôtre tems ; on veut qu'en dernier lieu les voleurs publics, les pirates, les incendiaires, les faux monoyeurs, les eſpions, les aſſaſſins ayent été également à ſon uſage. S'il y a de l'excés ou non dans ce diſcours, j'en laiſſe le jugement aux autres.

Quoy qu'on penſe du deſſein des conjurés, on ne ſauroit leur conteſter la lotiange de l'habileté, pour peu que l'on conſidere les moyens generaux, qu'ils ont mis en œuvre pour y reüſſir.

Parmi ces moyens, il y en a qui ont été predits il y a long-tems ; quelques-uns qui ſont connus de tout le monde ; d'autres dont nos propres ennemis nous donnent aujourd'huy la connoiſſance, pluſieurs qui ſe découvrent

vrent à ceux qui se rendent un peu attentifs à la conduite des conspirateurs. On les marquera par ordre, parceque le détail en est curieux & important.

Il y a environ dix-sept ou dix-huit ans que Titus Oates donna au Parlement des avis importans, mais qui furent differemment reçûs des hommes. Les uns les crûrent; les autres les rejeterent comme de pures fictions. Il s'en trouva qui penserent que, s'il y avoit de la fiction, il y avoit encore plus de verité. On ne pretend icy ni defendre, ni condamner toutes ces dépositions. On dira seulement qu'on y trouve certaines choses, que leur atrocité à pû faire rejeter comme fausses, & que, ce que nous voyons arriver tous les jours, nous force de regarder comme veritables; sur tout en ce qui regarde le commerce, le transport des especes, & l'alteration de la monoye.

Le meurtre du juge Godfroy qui n'est pas une chose inventée, dit beaucoup dans cette affaire.

Oates dit dans ses depositions du

27 Septembre 1678, *Que la cabale ne pouvoit ſouffrir le Roy Charles II. parce qu'il n'étoit pas de ſa Religion, & qu'elle tachoit par tous moyens de ſe défaire de luy ; qu'elle accuſoit ce Prince de tyrannie, & de vouloir opprimer ſon peuple, comme auſſi de vouloir gouverner par l'épée & ſans Parlement, & d'expoſer ſes plus braves ſujets à leur perte, & à la mort au ſervice des Princes étrangers. 2. Qu'on declamoit contre les Conſeils du Roy, & qu'ils faiſoient des railleries de ſa ſecurité, & de la confiance qu'il prenoit en eux ; encourageant & animant ainſi leurs partizans & leurs aſſaſſins à attenter à ſa vie, & à hâter ſa ruïne. 3. Qu'ils découvroient à la France les deſſeins de ſa Majeſté. 4. Qu'ils ſemoient de faux bruits & de fauſſes nouvelles de ſes affaires. 5. Qu'ils m'écontentoient les aliés de ſa Majeſté, la Hollande, l'Eſpagne, l'Empereur & les Princes d'Allemagne, par de fauſ-*

ſes

ſes intelligences. 6. Qu'ils empêchoiẽt le commerce. 7. Qu'ils inſpiroient de mauvais ſentimens à leurs gens par des Predicateurs & des Catechiſtes ſeditieux, qui alloient de maiſon en maiſon, ou qui faiſoient des conventicules, &c. *8. Qu'on animoit les differens partis l'un contre l'autre en differentes manieres; qu'ils tachoient de porter leurs gens à prendre les armes & à égorger le peuple aprés la mort du Roy qu'on tachoit de procurer par toute ſorte de moyens. 9. Qu'on devoit ſacager dans l'ocaſion ceux qui n'étoient pas de leur parti, & mettre le feu aux meilleures villes*, &c. *10. Qu'on tachoit d'empoiſonner & d'aſſaſſiner ſur des quereles faites à deſſein, ceux qui pouvoient faire obſtacle à leurs entrepriſes 11. Qu'ils devoient tranſporter le commerce, les peuples & l'argent, d'un lieu à un autre; FALSIFIER la monoye & l'argenterie, ayant pour cela à ſa devotion des banquiers & diverſes ſortes de perſonnes*

Voyés comment ils ont voulu traſporter les Irlandois en Angleterre. L'aplication de tout le reſte eſt aiſée.

ſonnes, de toute ſorte de profeſſions, auſquels ils confioient l'argent de la ſocieté, dont ils ſe vantoient d'avoir en caiſſe juſqu'à la ſomme de cent mille livres ſterlin.

On laiſſe à juger à ceux qui conſiderent les évenemens avec quelque reflexion, & qui verront la ſuite des choſes, on leur laiſſe a juger, ſi la cabale a oublié à pratiquer ces leçons dans ces derniers tems. Mais il y a encore d'autres moyens de détruire le peuple, qu'ils nous enſeignent eux mêmes.

Les maximes de ces ennemis de l'Etat, à l'égard des Parlemens, ſont, *que c'eſt rarement l'effet de la condeſcendance des Rois d'Angleterre pour leur Parlement, que des complaiſances reciproques.* On dit en particulier au ſujet d'un Parlement tenu ſous le regne de Charles II. *Qu'on conſeilloit à ce Prince d'etre ferme contre les entrepriſes d'un tribunal qui s'accoutumoit à le contrarier*, &c. *que ſes*

Revolutions d'Angleterre, liv. II p. 357.

ſes demandes n'auroient point de fin, & qu'elles viendroient un jour à un point, que le Roy ne les pouvant plus accorder, ſans ſe dégrader ſoy-même, les affaires ſe trouveroient dans le même état, qu'elles étoient alors ; c'eſt à dire qu'après mille condeſcendances contraires à ſes interêts, il ſe verroit toûjours obligé de rompre avec ſon Parlement, & ne remporteroit d'autre fruit de ſa complaiſance paſſée, que d'avoir rendu pour l'avenir ce corps moins timide à le contrarier.

Il n'eſt ſorte d'artifices qu'ils n'ayent employés pour faire uſage de ces maximes contre le gouvernement preſent. Ils auroient bien voulu obliger ou le Roy à entreprendre ſur le peuple, ou le peuple à entreprendre ſur le Roy. Ils ont taché de faire renaître ſous ce regne les anciennes deffiances, comme s'ils pouvoient cacher au monde, qu'autres ſont les maximes des oppreſſeurs, & autres

tres celles des liberateurs, dont le caractere eſt ſi oppoſé, que leur politique ne ſauroit être la même. Car il faut que chacun ſoutienne ſon caractere; que les oppreſſeurs détruiſent, & que les liberateurs conſervent. Que ſi le Roy n'a pour but que le bien & la gloire de la nation, ce ſeroit perdre l'Etat en effet que de le contrarier, comme s'il étoit l'ennemi du peuple. Mais on n'a pas ſujet de le craindre, puiſque Dieu a affermi ce regne par la plus forte & la plus conſtante union, entre le Roy & le Parlement qu'on vit jamais en Angleterre.

Outre ces moyens de detruire la nation, qui leur ſont connus depuis ſi long tems, la conjoncture leur en a fait trouver de nouveaux. La France qui dés le commencement de la guerre avoit couvert la mer de pirates, pour enlever le commerce, qu'elle ne pouvoit

pouvoit faire, ſembloit depuis l'échec de la Hogue, borner les deſſeins même de ſes flotes, aux exploits de ſes armateurs. La cabale la extremement ſervie dans ce deſſein par le grand nombre de ſes eſpions & de ſes émiſſaires, qui ne manquoient point par des avis ſûrs, & donnés à propos, de faire tomber nos vaiſſeaux au pouvoir de nos ennemis.

Mais pendant qu'ils travailloient à ruïner le commerce, ils n'oublioient rien pour animer les partis, qui diviſent l'Angleterre. Il y avoit long tems qu'ils tachoient de ſoulever les Presbyteriens; en Ecoſſe par le Chevalier Jean Cockram; en Anglertere par Ferguſon & quelques autres.

Le premier avoit dépeché un homme de confiance au Roy Jaques dés le Siege de Mons; Il ſe vantoit d'avoir dans quelques Provinces

Depoſition de Brice Blaire du 12 Mars 1695.

Provinces d'Ecoſſe des miniſtres Presbyteriens chefs de parti, & des Gentilshommes de conſideration dont il diſpoſoit. Il offroit ſon credit à Jaques II. il en avoit reçeu une ſomme *de quinze cens livres Sterlin*, qu'il diſoit avoir fidelement diſtribué à ſes creatures; il demandoit encore *trois mille livres*. Avec cela il faiſoit le deſintereſſé, & même le zelé pour la liberté de conſcience, declarant à ce Prince, que s'il ne ſe reſolvoit à l'accorder à ſes ſujets, il ne pouvoit remonter au trône *qu'à travers une mer de ſang*. Il mettoit ainſi en compromis un bien dont ſon parti étoit en poſſeſſion, & le livroit à une faction qui eſt particulierement animée contre luy, ſans conter qu'il vendoit à bon marché le ſang & la liberté de ſa nation.

Voyés le portrait qu'on fait des Presbyteriens Revol. d'Ang. liv. 11.

Ferguſon connu pour avoir noüé l'intrigue de l'infortuné Duc de

de Monmouth, renommé d'ailleurs pour ſes intrigues & pour ſon inconſtance, homme difficile à definir, ſervoit auſſi à avancer les deſſeins de la cabale. Le portrait qu'on en trouve dans l'hiſtoire de la conſpiration contre Charles II. & le Duc d'York écrite par leur ordre fait voir à quel uſage on a pretendu l'employer, apres s'être reconcilié avec luy.

Voyés le livre Anglois intitulé, Le veritable recit de l'horrible conſpiration contre le Roy & le gouvernement, publié par ordre de ſa Majeſté le feu Roy.

On dit dans cette relation que Ferguſon avoit non ſeulement entrepris de faire aſſaſſiner ces deux Princes; mais qu'il en tiroit vanité parmi ſes complices; qu'il pretendoit par là donner aux Rois un exemple qui les retiendroit dans leur devoir. On luy fait dire à cette occaſion *que jamais perſonne n'a été blâmé de tendre des pieges aux tigres & aux bêtes ſauvages.* On y parle d'une arme deſtinée à tüer Charles II. qu'on diſoit en riant

que

que Ferguſon avoit conſacrée. On pretend qu'il avoit voulu ſe defaire de ce Prince, *tantôt en faiſant couler à fond ſa barge, tantôt en le faiſant ſauter luy & ſa Cour avec de la poudre, lors qu'il ſeroit à la comedie, tantôt en l'aſſaſſinant comme il reviendroit de Windſor, comme il iroit à Newmarket.*

On avoit, dit on, par ſon conſeil partagé la ville de Londres en vingt quartiers ; on avoit diſperſé par tout des eſpions & des émiſſaires ; enfin on avoit érigé ſecretement un nombre de conſeils particuliers, qui reſſortoient au Conſeil general du parti. On le repreſente comme un homme inquiet, ennemi du repos, qui cabaloit ſeulement pour avoir le plaiſir de cabaler ; de ſorte que ceci avoit comme paſſé en proverbe : *Point d'intrigue ſans Ferguſon.*

Pen-

Pendant qu'on tachoit de ſoulever les Presbyteriens, on pratiquoit les Epiſcopaux par quelque Evêque depoſé, ou par quelque Prelat emiſſaire ſecret de Jaques II. On employoit encore à cela des Eccleſiaſtiques, qui étant ſans merite étoient auſſi ſans eſperance d'avancement ſous un regne, dont la premiere maxime eſt de n'élever que la capacité & la vertu. Ces gens là intriguoient avec d'autant plus d'ardeur qu'ils regretoient le regne precedent, où le deſſein d'avilir l'Egliſe Anglicane rendoit la mediocrité recommandable & tenoit le merite éloigné. Et certes on peut dire qu'une des beautés de ce regne ici & qui le diſtingue glorieuſement, c'eſt la maniere dont on a rempli les dignités de l'Egliſe, en écoutant toujours les vœux du peuple & jamais des ſollicitations particulieres dans le choix des paſteurs. On connoit le merite de

de ceux qui ont été elevés à l'Epiſcopat. On ſait auſſi que le Roy a chargé des Prelats d'honneur & devertu du ſoin de pourvoir ſans partialité les places inferieures de l'Egliſe ; de ſorte qu'il n'eſt pas même aiſé d'imaginer quel reproche on pourroit luy faire à cét éſgard.

Au reſte on intriguoit par tout en même tems & par une conduite aſſés contradictoire, on vouloit perſuader à tous les partis tout à la fois, qu'ils avoient ſujet de ſe plaindre. On tachoit de faire accroire aux Presbyteriens trop paſſionnés, qu'ils avoient raiſon d'être mal ſatisfaits du Roy, puiſqu'il protegeoit l'Egliſe Anglicane, & aux Epiſcopaux trop rigides, que le Roy n'avoit pas d'aſſés grands égars pour l'Egliſe Anglicane, puiſqu'il toleroit les Presbyteriens.

Ce Prince s'étoit expliqué là deſſus dés le commencement de

ſon Regne. Il avoit dit, *qu'il vouloit être Roy de ſon peuple, & non d'une faction.* Il aimoit dans tous les partis les perſonnes moderées. Toûjours diſpoſé à maintenir chacun dans la poſſeſſion de ſon bien & de ſes prerogatives, il avoit ſçû proportionner la maniere de ſon gouvernement au genie libre de ſon peuple, qui aime à être conduit par les loix. Sans conter que le Roy eſt naturelement bon & d'une grande clemence, des circonſtances heureuſes ne luy permetent pas d'abuſer de ſon pouvoir. Il a devant les yeux des exemples qui l'inſtruiſent; & il trouve de ſûres regles de politique dans les fautes du Regne precedent. D'ailleurs la conſervation des loix, qui a fait ſon élevation, fait encore ſon tiltre; les abolir, ce ſeroit le degrader. Enfin il ne pourroit ſe rendre abſolu en un endroit ſans ſe detruire en un autre; il faut

faut qu'il maintienne la liberté en Angleterre pour ſe conſerver en Hollande, & qu'il conſerve les loix en Hollande pour ſe maintenir en Angleterre. Jamais Prince ne fût dans une ſituation plus avantageuſe à ſes ſujets. Ce ſont là de ces choſes qui ne peûvent être cachées à ceux qui ont le ſens commun. La faction ne l'ignore pas. Comme elle ne peut donc profiter de ſes fautes, elle cherche à ſe prevaloir de ſes vertus.

Ce Prince eſt d'une confiance & d'une franchiſe qui ſemblent d'intelligence avec ſes ennemis ; c'eſt ce qui les oblige à conſpirer contre luy. Il eſt d'ailleurs d'une telle exactitude à faire obſerver les loix, qu'il ne peut ſouffrir qu'on les viole ſous aucun pretexte, non pas même, quand il s'agit de ſa ſûreté & de ſa conſervation. Cela les rend moins retenus dans leurs attentats. On en verra des exemples.

Lunt

Lunt avoit beaucoup agi lorſqu'on attendoit les François en Angleterre. Il étoit allé à Londres, où il avoit acheté des armes, des carabines, des épées, des piſtolets, des timbales, qu'il avoit envoyées dans la province de Lancaſtre. Il avoit enrôlé du monde, qu'il y avoit auſſi envoyé, & reçû de l'argent pour leur ſubſiſtance du Lord Molineaux, & de quelques autres. Cette conduite luy avoit attiré la confiance du parti, qui le renvoya en France, environ un an aprés l'affaire de la Hogue. Pour faire connoître le ſuccés de ſon voyage, il faut voir qu'elle étoit alors la diſpoſition de la Cour de St. Germain, & prendre la choſe de plus haut. 1692.

Ses depoſitions ſont entre les mains du Gouvernement.

Le Conſeil de Jaques II. prenoit la loy des conjonctures; cela avoit paru dés le commencement, lorſque ſur la nouvelle des preparatifs qui ſe faiſoient de

là la Mer, il changea les nouveautés qui choquoient le peuple ; & lorſqu'enſuite ſe repentant de ce bon deſſein, il envoya à Oxfort des contrordres ſur la nouvelle du naufrage pretendu des Hollandois. Lorſque ce Prince paſſa en France, il faiſoit de grandes promeſſes qu'on avoit le ſoin de repandre en Angleterre & en Ecoſſe. Il diſoit aux Ecoſſois pour les porter à s'attacher à luy, *qu'eux & leur poſterité verroient l'effet des promeſſes qu'il leur avoit ſi ſouvent faites, de maintenir leur Religion, leur liberté & leurs privileges* ; mais il n'eſt pas plûtôt en Irlande qu'une ombre de proſperité change ſon conſeil & fait qu'on ne s'aplique qu'à detruire les Proteſtans. La defaite du parti luy fait reprendre enſuite un langage de douceur & de moderation ; mais les grandes eſperances qu'on conçût ſur les preparatifs de la

Voyés la lettre de Jaques 2. aux Pairs & aux Communes d'Ecoſſe d'attée de ſon bord.

Hogue, firent qu'on ne parla plus que de conquête & de reprendre ſes premiers deſſeins. Enfin deux partis ſe formerent dans la Cour de ce Prince, dont l'un vouloit qu'il s'engageat à conſerver en Angleterre les loix anciennes, & l'autre qu'il ſe rendît maître du Royaume ſans traité. Meltfort & Middleton fûrent ſucceſſivement les chefs de ces deux cabales, qui fûrent nommées de leur nom & qui eurent tour à tour la faveur du Prince, & la direction des affaires, ſuivant le tems.

Quand on s'eſt vû en paſſe d'aſſujetir la nation par la force, Meltfort à eu toute ſorte de credit ; lorſqu'enſuite au defaut du ſuccés, il a falu recourir à l'adreſſe & aux menagemens, Middleton à eu tout pouvoir. Les Anglois ont nommé les Middletoniſtes d'un nom, qui ſignifie ceux qui compoſent avec le peuple,

Compounders and no compounders.

& les Meltforiens, d'un nom qui ſignifie, ceux qui ne veulent point de compoſition.

Meltfort étoit encore dans les affaires; mais ſa faveur diminuoit avec l'eſperance de conquerir l'Angleterre, lorſque, pour ſe retablir, il conçût le deſſein de faire aſſaſſiner le Roy.

Il avoit engagé dans cette entrepriſe Bromfeild & Griffin, qui avoient leurs complices en Angleterre. *Juillet 1693.* Il la propoſe à Lunt, l'engage dans ce deſſein & l'envoye à Douvre, pour en concerter les moyens avec le Capitaine Noël, le Cap. Walton, le Cap. Roberts, Pepper & Preſton.

Decemb. 1693. Ils avoient promis de tüer le Roy, ils avoient même donné pour cela leur ſein; mais quand ils en delibererent avec Lunt, ſaiſis d'horreur pour l'entrepriſe, ils changerent le deſſein de l'executer, en celuy d'en avertir le Conſeil.

Ils

Ils employerent pour cela un nommé Taff, homme connu du miniſtere, & agreable pour un ſervice, qu'il venoit de rendre. Il produiſit Lunt, à qui il rendit bon témoignage, & qui fit ſa découverte. Quelque-tems aprés le Conſeil les envoya l'un & l'autre avec le Capitaine Baker dans la province de Lancaſtre, pour y ſaiſir & pour y convaincre ceux qui y conſpiroient contre l'Etat. *Janv.* 1693. *Juillet* 1694.

Cette recherche fût longue & ſe fit avec des ſuccés differens. Les accuſés, dont on taira les noms, diſparurent ſur l'avis, qui leur fut donné du deſſein qu'on avoit contre eux. On ſaiſit dans leurs maiſons des ſelles, des épées, des carabines, une grande quantité de bales & de poudre, des étendars, une commiſſion du Roy Jaques, *&c.* *Juillet* 14. 1694. *Juillet* 17. 1694.

Les témoins depoſerent dans le Trial tenu à Manchester Octobre 17. 1694. *que les* *Octob.* 17. 1694.

accuſés avoient reçû des commiſſions du dernier Roy, pour lever des troupes; qu'ils avoient enrôlé des ſoldats, dont ils avoient fait des corps de milice, deſtinés à ſeconder les François aprés leur deſcente; que les Catoliques de la province de Lancaſtre contribüoient à l'entretien de ces troupes; qu'on leur avoit donné des officiers & des armes avec toute ſorte de munitions de guerre, &c. Un incident imprevû arrêta la découverte de la conſpiration, & le jugement des coupables.

L'argent leur avoit fait trouver des amis & de la protection. Taff fût le premier qu'on gagna. Il avoit rendu un ſervice à l'Etat, qui avoit été reconnu. Il s'attendoit que la découverte de cette conſpiration luy vaudroit une nouvelle recompenſe, quoy qu'il n'y eut contribué, qu'en rendant témoignage à celüy qui la faiſoit. Le chagrin de s'être trompé

trompé dans cette eſperance, l'obligea à ſe tourner du côté des accuſés & à ſe flétrir luy même pour leur décharge. Il declara que la conſpiration de Lancaſtre étoit une fiction concertée entre luy & Lunt pour perdre quelques Gentilshommes de cette Province. Cette declaration fût ſuivie d'objections faites contre les témoins. On les accuſoit de mauvaiſe conduite & de corruption. On avoit prevenu quelques juges. On trouva enſuite le moyen de deguiſer l'affaire au Conſeil. Les témoins, dont on avoit fait un affreux portrait, fûrent mis à Newgate, ſuſpects d'avoir conſpiré contre la vie & l'honneur des Gentilshommes de Lancaſtre.

Le Chevalier William Williams ayant pris la poſte aprés la déclaration de Taff, alla à Londres faire une horrible peinture des temoins ; ayant obſtinement refuſé de rien entendre de ce que l'on produiſoit en leur faveur ; & d'écouter pluſieurs des juges, qui vouloient qu'on paſſât à l'examen des autres preuves & des autres témoins.

L'affaire fût enſuite portée aux deux Chambres du Parlement, qui entendit ces témoins & d'autres qui depoſerent des choſes nouvelles. Il y en eut qui découvrirent le traité ſecret de Taff avec les accuſés. Tous juſtifierent Lunt & ſon accuſation. Aprés un examen de ſix ſemaines ou deux mois, les deux Chambres declarerent, *qu'il y avoit eu une horrible conſpiration contre la vie & le gouvernement de leurs Majeſtés*, &c.

Voyés les Votes de la Chambre des Communes ſur cette affaire

Les témoins ne laiſſerent pas d'être pourſuivis de nouveau aux aſſiſes de Lancaſtre, accuſés de parjure ; le credit de la cabale, ou la force des ſecrets reſſorts qu'on faiſoit agir contre eux, les fit condamner.

Les accuſés étoient alors ceux qui depoſoient contr'eux. Ils étoient devenus témoins, comme les témoins étoient devenus parties. Tout étoit renverſé.

1695.

Enfin la verité fût plus forte que

que les artifices. Ceux qui étoient accusés de parjure, fortifiés de la deposition de quarante nouveaux témoins, firent voir leur innocence. Les Gentilshommes de Lancastre ne pûrent prouver ce qu'ils avançoient. On promit donc à ceux qui n'étoient coupables que d'avoir servi l'Etat, de les dedommager & de recompenser leur zele. Les nouvelles découvertes ont encore mieux fait connoître cette conspiration, & tiré le voile qui la couvroit.

Tant d'incidens avoient embarrassé l'affaire. Elle demeura comme assoupie, & ne servit qu'à faire voir, combien la conduite du Roy est differente de celle de ses ennemis. Il prit hautement le parti des conjurés, aussi long-tems qu'on pût douter de leur crime ; tant la vie & l'honneur des particuliers sont chers à un veritable Roy.

La faction se hâtoit au contraire d'ôter du monde ceux dont elle s'étoit defiée ; car

car ſans parler de Kelly, Dodſworth fût tüé par deux freres Jacobites, aprés qu'il eut fait la découverte de la conſpiration ; & Redman prevenu par des aſſaſſins dans le deſſein qu'il avoit de la faire. Il fût tüé deux jours aprés qu'il eut dit ſon ſecret à un homme qui le trahit.

Pendant que dans la province de Lancaſtre la cabale agiſſoit avec tant de violence, dans le deſſein qu'elle avoit d'opprimer la nation, à Londres elle formoit chaque jour de nouvelles entrepriſes contre le Roy. Il eſt tems d'y revenir.

Lorſque Parker paſſa en Angleterre, pour y executer les ordres, dont il étoit chargé, il eut un commerce particulier avec deux hommes fort attachés au parti, Porter & Goodman. Le premier étoit homme de qualité ; qui avoit eu du bien & n'en avoit plus ; né Proteſtant ; alors Catolique

lique Romain. L'autre étoit comedien de profeſſion, accuſé autresfois en juſtice d'avoir voulu empoiſonner les Ducs de Northumberland, & de St. Alban; que ſon innocence ou ſon adreſſe avoit ſauvé du ſupplice. Parker leur avoit donné les deux premieres compagnies de ſon regiment, avec une grande part dans ſa confidence & dans les ſecrets de la faction, ſans pourtant les leur decouvrir entierement. Il les avoit obligés de prendre, aux environs de Londres, une maiſon avec de grandes écuries, capables de contenir cinquante ou ſoixante chevaux. Ils devoient par là ſe mettre en état de reçevoir de tems en tems des compagnies de cavalerie, qui paſſeroient à Londres, pour s'approcher du rendes-vous. C'eſt la raiſon qu'il leur en dit: mais ce qui arriva avant & après, fait conjecturer, qu'ayant dés ce tems là le deſſein d'aſſaſſiner le

Depoſition de Goodman du 24 Avril 1696.

Roy,

Roy, il prenoit des meſures par avance, pour en faciliter & pour en aſſûrer l'execution.

Sa priſon luy donna d'autres penſées, & à ſes amis d'autres ſoins. Charnock & Harriſon étoient de ce nombre. Le premier, qui ſe faiſoit auſſi appeler Robinſon, étoit naturelement Proteſtant: mais il avoit changé de Religion, pour profiter de la faveur du regne precedent, aſſurée à quiconque luy abandonnoit ſa conſcience pour gage de ſa fidelité. Charnock avoit été ſeul avec un autre, à obeïr aux ordres de la Cour, lorſqu'elle fit au College de la Madelaine l'innovation que chacun ſçait. Pour prix de ſa complaiſance, il en avoit été fait Vice-Preſident. Les loix rétablies l'avoient depoſſedé, & par là irrité ſon interêt & ſa vengeance. Cét homme avoit une égale averſion pour les loix, pour le peuple & pour le libera-

teur;

teur ; car aprés s'être attiré la haine de la nation, il croyoit que ſa juſtification, ainſi que ſa fortune, ſe trouvoit à détruire ſa liberté.

Harriſon, autrement Johnſon, étoit un Prêtre, qui depuis long-tems menageoit les affaires de Jaques II. Il avoit eu un long commerce avec Meltfort ; mais celuy-cy fut éloigné des affaires, ſur ce que le deſſein de Conquête n'ayant pas reüſſi, on crût s'attirer la confiance des Jacobites Proteſtans, en mettant Middleton en ſa place. Harriſon étoit grand Meltforien, fort zelé pour le parti, agiſſant, peu ſcrupuleux, à qui rien ne paroiſſoit difficile ou criminel, de tout ce qui pouvoit ſervir.

C'eſt à peu prés le portrait qu'en fait Brice Blaire dans ſes depoſitions.

Aprés l'éloignement de Meltfort, il entretint commerce avec Caryl, Secretaire de la Reine, épouſe du Roy Jaques. Il rendit un grand ſervice à la faction, en faiſant

Goodman dans ſa depoſition du 2 Avril 1696.

faiſant ſauver de la Tour le Colonel Parker ; il acheta ſa liberté cinq cents livres ſterling, dont trois cens furent contées, & deux cens promiſes.

Charnock & Harriſon paroiſſoient être les deux hommes, en qui le Conſeil de Saint Germain avoit le plus de confiance. Il ne faut point douter que Parker ne leur eut fait part du deſſein de ſe deffaire du Roy, dont il paſſe pour être le premier auteur. Dans ces occaſions, on cherche à ſe juſtifier à force de crimes ; & plus on a oſé tout d'un coup, plus on entreprend dans la ſuite. Il faut croire auſſi qu'il n'en avoit pas fait un myſtere à Porter & à Goodman, avec leſquels avant & aprés ſa priſon, il eut auſſi une étroite correſpondance. Quoi qu'il en ſoit, ces quatre hommes, ou en conçûrent le premier deſſein, ou delibererent ſur les moyens de

de l'executer, aprés qu'on leur en eut fait l'ouverture.

D'abord on parla de ſe ſaiſir de la perſonne du Roy, & de le tranſporter en France ; ſoit qu'on n'eut point alors d'autre deſſein, ſoit qu'on voulut menager quelque reſte d'honneur dans les conjurés, & ne pas les choquer par la propoſition d'un aſſaſſinat.

Il parut dans la ſuite, que ce n'étoit pas aucun deſſein d'épargner la vie de ce Prince, qui les obligeoit à ce menagement. Ils propoſoient le même deſſein ſous pluſieurs idées, parlant d'enlever le Roy à ceux en qui ils reconnoiſſoient quelque honneur, & de l'aſſaſſiner à ceux, en qui on ne voyoit que de la paſſion. Leurs diſcours aureſte ſe reſſentoient de l'agitation de leur eſprit ; l'entrepriſe étoit tous les jours propoſée d'une maniere nouvelle. Tantôt on convenoit, *que le moyen le plus court, pour reüſſir dans*

dans leur deſſein, étoit de raſſer la tête au Roy; tantôt qu'il faloit le conduire dans la Rumney-march, & de là le tranſporter en France; tantôt le mener en vie, ſi l'on pouvoit, ſinon l'aſſaſſiner; & qu'on diroit, qu'il auroit été tüé par un coup tiré ſur les gardes.

Brice Blaire fut un des premiers à qui on en parla. Il étoit Ecoſſois de naiſſance, élevé Presbyterien, Romain proſelyte, qui aprés un long ſervice, n'étant que Lieutenant, cherchoit à ſe pouſſer par l'intrigue: mais qui n'étoit pas auſſi ennemi de l'honneur & de la vertu, qu'on l'eut ſouhaité. Il n'avoit aucune part aux conſeils de ceux qui examinoient, ſi c'étoit l'enlevement ou la mort du Roy, qui étoit le moyen le plus propre, pour reüſſir dans le deſſein qu'ils avoient de ſe rendre maîtres des affaires en Angleterre; mais Charnock luy ayant propoſé l'entrepriſe ſous le nom

Brice Blaire dans ſa depoſition du 13. Mars 1696.

nom le moins odieux, il en rejeta la proposition, d'une maniere qui fit qu'on ne luy en parla plus dans la suite.

Porter & Goodman en communiquerent ensuite le projet au Chevalier George Barklay qui étoit alors en Angleterre, & sur le point de passer en France. Ils le prierent d'en parler au Roy Jaques, afin que, s'il approuvoit leur dessein, il leur envoyât une commission pour l'executer, dans laquelle il y eut aussi un pardon, en cas d'accident. *Deposition de Goodman du 24 Avril 1696.*

Barklay partit, & la commission ne vint point; mais quelque tems aprés Charnock fut trouver Goodman, pour luy dire qu'il y avoit ordre de se saisir du Prince d'Orange (c'est ainsi qu'on appelloit sa Majesté.) Ces deux hommes firent là dessus une assemblée de Jacobites, où Charnok produisit un certain Wauch qui venoit de France, & qui attendoit, *Deposition de Goodman du 24 Avril 1696.* *Deposition du Cap. Porter du 24 Avril 1696.*

tendoit, disoit-il, une commission pour se saisir de la personne du Roy. Il n'en falloit pas davantage pour mettre les factieux en mouvement. On fit assemblée sur assemblée, pour concerter les moyens de l'entreprise; là on produit des intelligences, qu'on a à Deal; on propose de s'y assûrer d'un vaisseau; on fait venir un homme qui offroit de leur en fournir un: mais qui est renvoyé sur ce qu'il fait de trop hautes demandes; on y reparle de la commission, & comme elle ne venoit point, on se separe sans rien conclurre.

Deposition de Goodman du 24 Avril 1696.

Quelques jours aprés Charnock, Porter, & Wauch se trouverent à Brantfort, où ils examinerent les moyens qu'il y avoit de faire reüssir l'entreprise. Ils visiterent le terrein; considerent quelles maisons sont les plus propres pour y placer leur monde, & attendent que le Roy revienne de Richemont,

mont, pour obſerver les gardes qui l'accompagnent, & quelle eſt ſa maniere de voyager. *Depoſition du Cap. George Porter du 15. Avril 1696.*

On tramoit ce deſſein aux mois de Janvier, Fevrier & Mars de la derniere année ; & ce fut en ce tems-là qu'on en parla à Larue, dans une de leurs aſſemblées, qui ſe tint, *à la taverne de la Mitre au marché de Saint Jaques.* On le croyoit tout à la faction, parce qu'ayant été arrêté, ſuſpect d'intelligence avec les ennemis de l'Etat, il avoit ſouffert une longue & ennuieuſe priſon. On luy propoſe l'entrepriſe ; il conſent d'en être, ſoit qu'il donnat alors veritablement dans le deſſein de la conſpiration, ſoit qu'il en étudiât les demarches, pour la découvrir en ſon tems, comme la fidelité qu'il a depuis témoignée au Roy & à l'Etat le fait croire. Ce qui embarraſſoit les Conjurés, c'eſt que la commiſſion ne venoit point. *Depoſition de la Rüe du 26. Fevrier 1696.*

Depoſition du Cap. George Porter du 15. Avril 1696.

Diverſes choſes contribüoient à ce retardement. Wauch avoit dit au Roy Jaques, que le Comte d'Arran, & le Lord Forbés vouloient bien avoir part au deſſein d'enlever ſa Majeſté, mais lorſqu'à ſon retour de France il en voulut parler à ces Seigneurs, aucun d'eux ne voulut avoir rien à faire avec luy.

On a crû parmi les Conjurés, que l'avis qu'on en avoit eu de la la Mer, avoit arrêté la commiſſion déja ſignée & attendüe par toutes les poſtes. D'ailleurs il y avoit un certain Crosby, qui ayant paſſé en France, s'étoit ingeré à parler de l'entrepriſe d'une maniere trop particuliere.

Depoſition du Cap. George Porter du 15. Avril 1696.

Il paroiſſoit qu'il ſçavoit plus des ſecrets de la faction, qu'on n'auroit ſouhaité. Parker en avoit écrit à Porter & à Goodman, qui avoient répondu, qu'ils ne s'étoient point ouverts à cét homme. Tout cela engageoit le Conſeil

Conſeil de Saint Germain à une plus grande reſerve & à de nouvelles precautions.

Cependant le tems ſe paſſe ; les Conjurés ne voyant point venir de commiſſion pour enlever le Roy, reſolurent de l'entreprendre ſans commiſſion. Ils ſe pourvûrent d'hõmes, d'armes & de chevaux. Ils manquoient d'un vaiſſeau pour tranſporter le Roy en France, s'ils l'enlevoient, ou pour y paſſer eux mêmes, s'ils prenoient le parti de l'aſſaſſiner. Charnock fut envoyé à Deal pour en arrêter un. On l'adreſſa à un capitaine de cavalerie qui étoit de l'intelligence. Larüe luy fut donné pour l'accompagner dans ſon voyage : mais le depart du Roy pour le Païs-Bas plus prompt qu'on ne l'avoit attendu rompit toutes leurs meſures.

Lors que les Conjurés ſe virent hors d'état d'executer le deſſein qu'ils avoient ſur la perſonne du

Roy, ils reprirent celuy de l'invaſion.

Ils avoient par tout des émiſſaires, qui étudioient les affaires & les inclinations des autres, pour les prendre par leur foible; & qui groſſiſſoient le parti en y attirant toute ſorte de perſonnes indifferemment.

On y voyoit outre les Catoliques zelez, des Proteſtans qui ne le ſont que de nom; des creatures du regne precedent; la plûpart de ceux qui avoient perdu quelque employ ou quelque eſperance par la Revolution; tous les partizans du pouvoir arbitraire; beaucoup d'officiers de l'armée qui ſe diſſipa à Salisbury; quelques gens de guerre qui preferent un loiſir ſeditieux, & les hazards peu honorable d'une conſpiration aux occaſions d'aquerir de la gloire.

On y voyoit des hommes ſans droiture, qui regardent les loix

loix & la Religion, comme de vains noms ; ou qui agissent, comme si le bon traitement qu'ils reçoivent en leur particulier, étoit un bon garent de la seureté publique; des malheureux qui font toute sorte de metiers pour vivre; des esprits inquiets, qui s'ennuyeroient à vivre paisiblement ; & avec cela, ceux qui étoient un peu suspects pour la bravoure. Car comme le Roy a contribué, autant que qui que ce soit, à mettre la valeur en credit dans ce siecle, c'est sa destinée d'être extremément haï de ceux qui n'ont point de courage, & particulierement consideré de ceux qui en ont ; Les gens veritablement braves luy rendent justice dans toute l'Europe ; & l'on n'a guere vû de Prince, ni si aimé dans son armée, ni si estimé dans celle de ses ennemis.

Il y avoit deux sortes de personnes, sur qui la Cabale

bale contoit particulierement, les Proſelytes & les libertins qu'elle avoit attirés à ſon parti ; ceux qui n'avoient point de religion, ou ceux qui avoient embraſſé la ſienne. Les uns & les autres ne pouvoient manquer de travailler ſans ſcrupule & ſans remords à détruire le bon parti.

On étoit bien aiſe de décrier la Religion en general, parce que l'amour de nôtre religion en particulier nous attache au Gouvernement ; & l'on tendoit d'ailleurs à diviſer nôtre Egliſe. D'un côté on cherchoit à introduire l'indifference des Religions ; & de l'autre on tachoit d'échauffer la diſpute ſur les opinions nouveles, en irritant le zele des Ortodoxes par des artifices, qu'il n'eſt pas neceſſaire de raporter icy.

On pratiquoit ceux qui paroiſſoient mecontens de la Cour, ou l'on tachoit de profiter de leur colere ſans qu'ils s'en aperçûſſent eux-mêmes. On

On ne negligeoit perſonne; mais on achetoit ceux qui pouvoient être utiles, flatant l'interêt de l'un, l'ambition de l'autre, donnant peu, faiſant de grandes promeſſes.

Ou travailloit à gagner tantôt les officiers de la flote, tantôt ceux de l'armée, quelquesfois ceux des milices. Ils tachoient de tirer des Commis & des Secretaires de ceux qui étoient ou qui avoient été dans les grands employs, les lumieres qui leur étoient neceſſaires, de l'un la liſte des forces de Mer, de l'autre celle des forces de Terre. *Cela paroit par la depoſition du Cap. George Porter du 15 Avril 1696.*

On ne peut entrer dans le detail de leur conduite, qui eſt quaſi infini. On ſe contente d'en marquer les maximes generales.

Comme la France eſt accuſée d'avoir depuis long-tems de mauvais deſſeins contre l'Angleterre,

il

il y a long-tems aussi que les Anglois la regardent avec une defiance, que les dernieres conjonctures ont extraordinairement augmentée. La Cabale cherchoit à faire une espece de diversion à cette haine, par l'ombrage malfondé qu'elle vouloit donner des Hollandois. On publioit que c'étoient des Presbyteriens & des Republiquains ; sans considerer que cela même qu'ils le sont, leur fait souhaiter que les Anglois ne le soient pas ; puisque leurs provinces seroient bientôt abandonnées, si leurs peuples trouvoient en Angleterre la Religion, la Discipline & le Gouvernement, auxquels l'éducation & la naissance les ont accoutumés, comme ils y trouveroient tous les agrémens de la vie avec la fertilité du pais & la douceur de ne payer point d'impôts en tems de paix ; & comme il leur seroit facile d'y transporter leur com-

commerce par le grand voisinage des deux Etats.

Dans le desir que les Conjurés avoient de faire oublier à la nation son liberateur, ils ne l'appelloient que *le Prince Hollandois*. Quelquefois ils en parloient avec indignité. Ils prenoient une Orange & aprés l'avoir mise en pieces, *ils beuvoient à la destruction de l'Orange pressée & pourrie*.

Ainsi traitoient-ils un Prince qui, comme chacun sait, à sauvé l'Europe par sa resolution, formé la valeur de ses armées par son exemple, & rendu ses sujets les maîtres de la Mer & les arbitres du monde Chrêtien ; Prince à qui l'on doit toute l'esperance qu'on a d'une paix raisonnable, & qui a rendu au nom Anglois son premier éclat & sa premiere reputation.

Souvent ils affectoient de paroître zelés pour le bien general,

ral, pour avoir lieu de declamer contre les depenſes neceſſaires de la guerre. Aſſés de gens leur faiſoient voir, ce que le ſens commun diſoit à tout le monde, qu'il y a de l'économie à faire ces depenſes, & de la vertu à les faire de bonne grace; que les Predeceſſeurs de ſa Majeſté auroient pû, avec de mediocres efforts, empêcher les progrés de la France; qu'à preſent ce n'eſt plus la même choſe; que les Pais Bas conquis par les François nous engageroient à de bien plus grandes depenſes que celles que nous faiſons, la Hollande ſubjuguée à de plus grandes encore, qu'enfin quand nous n'aurions plus d'aliés pour nous ſoûtenir, il ne reſteroit pour toute reſſource à l'Angleterre que *le Papiſme & l'eſclavage.*

Ces reflexions ne touchoient point des gens, qui non ſeulement n'en-

n'entendoient pas raiſon ; mais qui ſouvent étoient payés pour empêſcher les autres de l'entendre ; & qui croyoient que leurs plaintes, repandües parmi le peuple, ſerviroient à luy faire oublier peu à peu les dangers & les miſeres du regne precedent.

Mais ce qu'il y a de plus delicat, & tout enſemble de plus dangereux dans leur conduite, c'eſt l'adreſſe avec laquelle ils fortifioient leur cabale, de gens qui n'avoient, ni les mêmes ſentimens, ni le même deſſein qu'eux. Car, comme le parti de ceux qui veulent établir le pouvoir arbitraire & perdre la Religion Proteſtante en Angleterre, eſt en ſoy tres-petit, il ſeroit éternellement le plus foible, ſi on ne le groſſiſſoit d'un nombre de perſonnes qu'on conduit où ils ne veulent pas aller ; ce qui s'apelle, *enrôler des*

des dupes pour le ſervice de la faction.

D'abord ils crûrent flater l'Egliſe Anglicane, en faiſant perſecuter les Non-conformiſtes, par le credit qu'ils avoient à la Cour d'Angleterre : mais leur zele, pour l'Egliſe établie par les loix, étoit ſi peu ſincere, qu'ils avoient dés lors des Archevêques & des Evêques de leur façon, qui intriguoient actuellement, & n'attendoient que l'occaſion favorable pour chaſſer les Prelats Proteſtans. Enſuite ils firent mine de favoriſer le parti Presbyterien & Non-conformiſte, pour s'apuyer du ſecours de toutes les ſectes d'Angleterre ; & il eſt vray qu'ils ſurprirent la confiance de beaucoup de bonnes gens, qui ne demandent ſinon, qu'on les laiſſe prier Dieu à leur maniere. Mais pendant qu'on voyoit venir de

tous

tous ceux des adresses, qui ne contenoient que des remercimens pour la liberté de conscience ; ceux qui faisoient semblant de la procurer en Angleterre, enflammoient le Conseil de France qui avoit besoin d'eux, & l'engageoit à achever dans ce Royaume, la ruine des pauvres Protestans. Dans ces derniers tems, la Cabale a taché de se faire des partisans de tous ceux qui n'aiment point la guerre, à cause de ses depenses & de ses incommodités : mais elle agissoit avec si peu de bonne foy, & de veritable zele pour la nation Angloise, qu'elle a voulu deux fois la livrer au ressentiment d'un Prince irité, & au bon plaisir d'un Conquerant. Aujourd'huy elle s'apuye de tous les gens qui souhaitent la paix, sans trop s'informer de la maniere. C'est en être ennemi à son gré, que de la vouloir solide & avantageuse. Elle publie que le Roy

ne

ne la veut point, luy qui trouve tout ſon honneur, comme ſon veritable intereſt, à mettre en repos & en ſûreté le monde Chrêtien. Ils aſpirent par là d'un côté à luy faire des ennemis de tous ceux qui ne connoiſſent pas leurs artifices ; & de l'autre à changer dans l'occaſion cette paix en une terrible guerre contre ceux là même qu'ils endorment aujourd'huy ; & c'eſt ce qui arriveroit infailliblement, ſi le Roy & le Parlement avoient pour eux la complaiſance de renoncer à leur ſageſſe ordinaire, & s'ils prenoient de fauſſes meſures, pour aſſûrer le repos de l'Etat.

On auroit donc tort d'avoir la même opinion de tous ceux qui ſervent la faction. Il y a parmi eux beaucoup de gens qui ne raiſonnent point : mais qui ſe laiſſent conduire à ceux qui ont plus d'eſprit qu'eux & auſſi de plus mauvais deſſeins.

deſſeins. Ce ſont des gens de bien que leur ſimplicité ou leur entêtement rend auſſi dangereux que les ſcelerats du premier ordre ; car quand on fait ce qu'il faut, pour perdre la liberté, les loix, & la Religion de ſa patrie, il importe peu que ce ſoit avec un bon, ou avec un mauvais deſſein.

On les menagera neanmoins, parce qu'il eſt juſte de ſuivre l'eſprit du Roy, en épargnant ceux, pour qui il a un amour de pere, bien qu'ils n'ayent pas le même ſentiment pour luy. On taira les noms, autant qu'il ſera poſſible, & on ne ſera une mention expreſſe que de ceux qui ſont déja trop connus du public, pour pretendre luy en derober la connoiſſance.

Les Chevaliers Parkins, Frind, & Fenwick ſont de ce nombre. Parkins étoit naturelement un homme de loy, ſans aucun ſer-

vice, ſur la fin pourtant Colonel de Cavalerie pour Jaques II. La Cour de St. Germain luy avoit fait beaucoup d'honnêtetés. On luy diſoit qu'on attendoit de grandes choſes de luy; il attendoit à ſon tour de grandes recompenſes. Il n'eut d'abord qu'une compagnie au Regiment de Parker: mais comme il avoit du bien, on luy envoya bien-tôt le moyen de le depenſer avec une commiſſion pour lever un regiment de Cavalerie.

Jaques II. luy avoit pluſieurs fois écrit de ſa main.

Frind originairement braſſeur, avancé des le regne de Jaques II. qui l'avoit fait mettre dans l'acciſe, où il avoit gagné du bien, avoit paru d'abord fort éloigné de ſe vouloir mêler d'aucune intrigue, bien que faché de la revolution. Quoy que ce fût un homme de peu d'eſprit, il en avoit aſſés pour voir que ce n'étoit pas à luy à reformer les ouvrages de la Providence; encore moins

moins à ſe declarer contre ſa Religion & contre tout le parti Proteſtant. Mais on trouva le moyen de le faire changer de ſentiment, en flatant ſa vanité. On luy montra une lettre de Meltfort ſecretaire d'Etat du dernier Roy, par laquelle il paroiſſoit que ce Prince avoit une grande confiance en luy. Il n'en falut pas d'avantage pour faire tourner la tête à ce pauvre homme ; il écrivit au Roy Jaques, & il en reçût une lettre ſi obligeante, qu'elle l'engagea à depenſer une bonne partie de ſon bien pour ſon ſervice. Il en fût recompenſé en parchemin par une commiſſion de Colonel de Cavalerie. Brice Blaire, dont on s'étoit ſervi pour l'engager, fût ſon Lieutenant Colonel. Il avoit du ſervice, & l'autre du bien. L'un fourniſſoit de l'argent ; l'autre payoit de ſes conſeils. Ils s'accordoient ſur ce pied-là. Au reſte Frind étoit par-

Brice Blaire dans ſes depoſitions.

Depoſition de Bertram du 3 Mars 1695.

particulier ami de Ferguſon ; il avoit taché de pratiquer les Presbyteriens par ſon moyen; il pretendoit en mener un grand nombre au devant de Jaques II ; il étoit en commerce étroit avec Harriſon, & avec les Papiſtes rebelles de quelque province ; tout prêt avec eux à faire main baſſe ſur les Proteſtans ; avec cela martyr, s'il faut l'en croire, de la Religion, & de l'Egliſe Angli-

Le Chevallier Jean Fenwick homme de qualité, de ſervice & d'un bien aſſés conſiderable, avoit été Colonel dans les troupes Angloiſes, qui étoient cy-devant au ſervice des Etats generaux. On dit qu'en étant ſorti pour quelque affaire, ou par quelque reſſentiment, ſa diſgrace luy tint lieu de recommandation à la Cour d'Angleterre, & luy valut la Charge de Lieutenant des gardes de Jaques II. Il a beaucoup travaillé, & beaucoup depenſé depuis la re-

revolution, pour faire des creatures à ce Prince; il s'étoit engagé à lever un Regiment de Cavalerie pour ſon ſervice. Quoyqu'il porte un nom haï des Proteſtans, que ſes parens ſoient Papiſtes, qu'il ait un frere Prêtre, qu'on l'ait toûjours diſtingué dans le parti par la confiance particuliere qu'on avoit en luy, je n'ay rien vû qui marquât, qu'il eut aucune part à la conſpiration contre la Perſonne du Roy. Le tems & ſes juges feront connoître ce qui en eſt.

Depoſition du Cap. Porter du 3 Mars 1696.

Ces trois hommes devoient donc fournir trois Regimens de cavalerie. Un homme de Durham nommé Tempeſt avoit ſa commiſſion pour en lever un de dragons. On contoit ſur celuy de Parquer, bien que le Colonel fût en France, parce qu'on avoit diſtribué les commiſſions, pour en lever les compagnies. Cela faiſoit les cinq regimens de cavalerie & de dragons que le par-

Depoſition de la Rue du 26 Fev. 1696.

ti ſe vantoit d'avoir en Angleterre. Avec cela on attendoit quelque cavalerie de la Province de Lancaſtre, où il y avoit un nombre de Papiſtes, qui ſe tenoient prêts à partir pour le rendés-vous. Frind entretenoit correſpondance avec eux ; il leur payoit quelque ſubſiſtence de ſon chef, ou par ordre, je ne ſaurois dire lequel c'eſt. Fiers de ces troupes, qui n'étoient pourtant encore la plûpart qu'en idée, ils concevoient de grandes eſperances.

Quelque-uns étoient d'avis de tenter la fortune avec leurs propres forces, ſans s'attendre au ſecours de la France. Ils avoient tant employé de moyens pour faire murmurer le Peuple, qu'ils le ſuppoſoient dans la diſpoſition qu'ils luy avoient ſouhaitée. D'ailleurs le Roy avoit ſon armée en Flandres. Vn petit nombre de troupes gardoient le

Royaume ;

Royaume ; & comme dix hommes mecontens ſont plus de bruit que dix mille qui vivent paiſiblement, les Jacobites, quoy qu'en petit nombre par raport aux bons Anglois, faiſoient autant de bruit que toute la Nation enſemble.

L'impunité augmentoit leur audace, & plus le gouvernement avoit de douceur & de ſupport, moins on ſe repentoit d'entreprendre contre luy ; mais comme il n'eſt pas facile d'ôter à tout un peuple le ſens commun avec l'amour de la liberté, il n'y avoit pas d'aparence de venir à bout des Anglois par eux mêmes. Auſſi la propoſition d'agir ſans la France fût elle rejetée d'une commune voix.

Ce fût ſur la fin du mois de May, ou au commencement de celuy de Juin, que les plus conſiderables du parti en delibererent. Le Comte d'Aylisbury,

Depoſition du Capitaine Geor. Porter du 14. Mars 1695.

Depoſition de Goodman du 24 Avril 1696.

MyLord Mongomery, fils du Duc de Pouis, Frind, Parkin, Charnock, Porter, Goodman, Cook &c. s'étans aſſemblés dans un caret qui a pour enſeigne la tête du vieux Roy, on convint qu'on deputeroit Charnock vers le Roy Jaques, pour le prier de leur envoyer dix mille hommes du Roy de France, ſavoir huit mille hommes de pied, mille dragons & mille chevaux.

Charnock accepta la commiſſion : mais il ſouhaita qu'ils s'expliquaſſent ſur le nombre de troupes, qu'il pouvoit offrir de leur part. On luy donna parole pour deux mille chevaux qu'ils ſe faiſoient forts de mener au devant de ce Prince, auſſi tôt qu'ils auroient nouvelle, qu'il auroit mis pied à terre.

L'offre étoit mediocre pour un tel deſſein. Elle paroiſſoit neanmoins au deſſus de leur forces, à conſiderer la maniere dont ils levoient & dont ils faiſoient ſubſiſter

ſiſter les milices ſecretes de la faction. Ils pratiquoient tout ce qu'ils connoiſſoient de gens, ou pauvres, ou en mauvaiſe reputation, ſur tout les ſoldats & les officiers qui avoient contribüé, ou en Irlande à l'oppreſſion des Proteſtans, ou en Angleterre au renverſement des lois. Ils donnoient quelque ſubſiſtence aux pauvres; cependant ils les laiſſoient toûjours dans la neceſſité, pour s'aſſûrer d'eux par un ſecours continüel.

Ils gagnoient les officiers par des recompenſes en parchemin, faiſant capitaines les enſeignes, & aux capitaines faiſant eſperer des regimens. Car ce n'eſt jamais la raiſon & la juſtice, mais la licence & le deſordre qui avancent les deſſeins d'une faction.

Des cavaliers, les uns avoyent le moyen d'acheter des chevaux; c'étoit le plus petit nombre; les autres contoient d'en emprunter dans l'occaſion; les

les autres d'en prendre là où ils en trouveroient.

Depoſition de Goodman du 24 Avril 1696.

C'avoit été là le conſeil du Chevalier Fenwick. Il n'aprouvoit pas qu'on fit amas de chevaux, qui ne manqueroient pas d'être ſaiſis. Il vouloit qu'on prit dans l'occaſion, tous ceux qui ſeroient dans Londres & aux environs. Son avis avoit été goûté. Quelques uns avoient même eu le ſoin d'en aller prendre la liſte.

Au reſte Fenwick avoit beſoin deſormais de ſe menager ſur le ſujet de la depenſe. Il avoit ruïné ſes affaires à avancer celles du parti. Ses creanciers, à qui il avoit été contraint d'abandonner ſon bien, luy faiſoient une penſion, qui ſuffiſoit à ſon entretien ; mais non à ſes deſſeins.

Brice Blaire 16 Mars 1696.

Frind de même s'étoit incommodé ; aprés avoir depenſé de grandes ſommes à entretenir ſes gens, il craignoit, ſi le deſſein de l'invaſion venoit à manquer, qu'il ne luy reſtât plus aſſés de

de fond pour faire ſon commerce.

Parkins avoit auſſi fait de grandes dépenſes. Il n'avoit pourtant acheté que trente chevaux ; ce qui étoit peu de choſe par raport au nombre dont il avoit affaire ; & ayant fait proviſion de quelques armes, qui n'auroient pas ſuffi à armer la vingtiéme partie de ſon regiment, il avoit été contraint de les envoyer à la campagne, & de les cacher là par ſtratageme.

Depoſition de Sweets du 18. Mars 1696.

Depoſition de la Rüe Fevrier 26. 1696.

Au reſte il y avoit bien de l'apparence que les gens qui s'étoient engagés à eux pour avoir la douceur d'un ſecours preſent, ſeroient plus reſervés à ſervir dans l'occaſion, qu'ils ne l'étoient à offrir leur ſervice.

Depoſition de Jacques Ewbanks du 23. Mars 1696

Il n'y avoit donc guere d'aparence que les Conjurés pûſſent faire le nombre de troupes qu'ils promettoient: mais l'entrepriſe cõmençoit à leur être à charge. Leur argent content s'en alloit en preparatifs inutiles ;

inutiles ; & s'il y avoit du danger à trop ſe hâter, ils ſe ruinoient à attendre davantage.

Charnock avoit trop d'eſprit, & il étoit trop inſtruit des choſes, pour ne pas ſe deffier de l'offre dont on le chargeoit. Il ſouhaita une autre aſſemblée, qui ſe fit des mêmes perſonnes, à l'exception du Lord Montgommery qui ne s'y trouva pas, qui ſe fit des mêmes perſonnes dans une taverne qui étoit auprés de la maiſon du Chevalier Fenwick. Là Charnock leur demanda, s'ils s'en tenoient à leur premiere reſolution ; & ſur les nouvelles aſſurances qu'il en reçût, il partit peu de jours aprés pour la France.

Le conſeil de Jacques II. n'avoit garde de donner dans ce deſſein. Les choſes n'étoient point diſpoſées, comme on les ſouhaitoit, ni en France, ni en Angleterre ; & l'entrepriſe n'étoit pas encore dans ſa maturité.

On

On avoit fondé en Angleterre la diſpoſition du Parlement, du peuple, & de l'armée, par des tentatives qui n'avoient pas reüſſi. On auroit bien voulu que le premier eut caſſé l'armée en tout, ou en partie, afin que celle des Conjurés pût agir en toute ſûreté.

Dans ce deſſein, leurs émiſſaires exageroient les incommodités de la guerre; ajoûtant qu'il faloit augmenter nôtre armement de mer pour la ſûreté du commerce, & retrancher nos troupes de terre, utiles aux étrangers, inutiles à la nation. A quoy bon tant de dépenſes, & ſi une bonne flote ne ſuffiſoit pas pour garder l'Angleterre? Quelquefois pour piquer d'honneur la nation, ils s'écrioient que c'étoit avoir bien mauvaiſe opinion des forces du Royaume, & du courage des Anglois, que de craindre une invaſion de la part de la France. Des gens bien intentionnés

tionnés faiſoient quelques fois ces plaintes, qui leur étoient inſpirées par ceux qui dés lors appelloient l'étranger à leur ſecours; mais cet artifice n'ût point de ſuccés.

On avoit eſſayé d'émouvoir le peuple, ou du moins on avoit voulu preſſentir ce qu'il ſeroit capable de faire dans l'occaſion.

Quelques Jacobites profitant de la douceur des loix, & de l'indulgence du Gouvernement, s'étoient trouvés dans un cabaret connu d'une rüe frequentée. Là ſous pretexte des gayetés que la debauche authoriſe, ou fait excuſer, ils s'étoient émancipés juſques à arrêter les paſſans, & à leur faire boire la ſanté du Roy Jaques, & celle du Prince de Galles. Le peuple irrité s'étoit jetté dans la maiſon, l'avoit pillée, & enſuite démolie; de ſorte qu'en danger d'être dechirés, ils avoient été trop heureux,

reux, qu'on vint les arrêter de la part du Gouvernement, pour les mener à Newgate.

On avoit penſé à s'aſſûrer de la Tour, pour favoriſer un ſoulevement dans l'occaſion : mais ni l'intelligence qu'on y avoit ne ſuffiſoit pour ſe ſaiſir de la place, ni il n'étoit poſſible de la conſerver.

On avoit enfin cherché à débaucher nos troupes ; mais avec peu de ſuccés ; quelques cavaliers du Regiment d'Oxfort, & par-cy, & par-là, quelques hommes de la milice, officiers, ou ſoldats, n'étoient pas une grande aquiſition. *Depoſitions de Goodman du 24 Avril 1696.*

En France, les choſes étoient encore moins diſpoſées pour le deſſein de cette invaſion, qu'en Angleterre. Loüis 14. avoit beſoin cette année là de toutes ſes forces ; il ne peut même empêcher les alliés de faire des conquêtes conſiderables. Les Anglois maîtres de la mer, ſe diſpoſoient *Depoſitions du Cap. George Porter du 15 Avril 1696.*

ſe diſpoſoient à bombarder les côtes de France, s'ils n'avoient déja commencé à le faire. La flote Françoiſe étoit à Toulon aſſiegée par la nôtre. On ne voyoit pas beaucoup de jour alors à la faire revenir dans l'Ocean. Toutes ces mauvaiſes circonſtances faiſoient que l'offre n'étoit pas de ſaiſon, bien qu'elle fit plaiſir. Charnock fût renvoyé avec des complimens pour les Conjurés, & la promeſſe de ſeconder leur zele en tems & lieu.

L'hyver dernier fût choiſi pour leur tenir parole. On fit marcher 30 Bataillons du côté de Calais. Jaques ſecond partit de Saint Germain, pour ſe mettre à leur tête. Trois ou quatre cens vaiſſeaux de charge, preparés avec beaucoup de ſecret & de diligence, avec quelques vaiſſeaux de guerre ſe trouverent là pour le tranſport des troupes ; une partie s'embarquoit ; l'autre étoit déja embarquée.

Cependant on ne comprenoit rien encore à ce deſſein.

L'Angleterre n'étoit pas plus en état d'être ſurpriſe & envahie cette année, que la precedente. La flote de France étoit encore à Thoulon. On diſoit bien qu'elle devoit ſe joindre à celle de Breſt : mais il n'y avoit pas lieu d'en être allarmé, puiſque ſi l'eſcadre d'eſtinée à renforcer nôtre flote de Cadix y arrivoit à tems, elle pouvoit empêcher leur flote de revenir d'ans l'Ocean ; & que ſi cette eſcadre demeuroit dans nos ports, nous avions aſſés de forces navales pour ne pas craindre leurs deux flotes jointes enſemble ; d'autant plus que celle que nous avions à Cadix ſuivroit de prés la leur ; & qu'elle reviendroit auſſitôt qu'elle n'auroit plus rien à faire dans la Mediterranée.

Brice Blaire dans ſa depoſition du 16 Mars 1696.

D'ailleurs l'arrivée de l'armée navale de Thoulon étoit incertaine. Elle dependoit des vens, & quoy-

qu'il en ſoit, elle ne pouvoit être que tard ſur nos côtes.

Enfin on pouvoit ſavoir que nôtre eſcadre pour la Mediterranée ne partiroit point. Cela avoit été declaré. On n'ignoroit pas de plus que nous avions un tres-grand nombre de vaiſſeaux dans nos ports ; & que nous attendions pluſieurs flotes marchandes, qui nous fourniroient autant de matelots qu'il faloit pour les équiper.

Pour nous ſurprendre, il auroit falu qu'ils euſſent eu le tems d'embarquer leurs troupes, de paſſer la Mer, de deſcendre en Angleterre, d'y recevoir les rebelles, d'y former un corps de cavalerie, de s'y retrancher, d'avoir l'attirail & les proviſions neceſſaires pour une marche & pour une entrepriſe. Quand tout cela n'auroit demandé que quatre ou cinq jours, c'en étoit aſſés pour nous empêcher d'être ſurpris ; puiſque l'évenement à fait voir qu'il n'en faloit

faloit pas davantage pour nous donner le moyen d'aſſembler quatre-vingts vaiſſeaux de guerre; ce qui nous mettoit en état de faire venir de Flandres autant de troupes que nous aurions voulu, & qui les empêchoit de ſoutenir leur deſcente.

Il y avoit peu d'aparence que des Jacobites, qui n'auroient pas tout à fait perdu la raiſon, oſaſſent ſe joindre à une armée d'étrangers déja abandonnée à la merci de la nation, & qu'on alloit tailler en pieces, aprés l'avoir aſſiegée par mer & par terre; ſans conter que nous avions une armée de terre compoſée de cavalerie & d'infanterie, & des milices ſi nombreuſes que la ſeule ville de Londres a offert au Roy vingt mille hommes dans cette occaſion.

Le deſſein de l'invaſion paroiſſoit donc d'un ſuccés, ou impoſſible, ou peu vray ſemblable, à

s'arrêter là : mais la Cabale croyoit avoir un moyen infaillible de diſſoudre le Parlement, d'étonner le peuple, & de jetter l'Angleterre dans une confuſion, qui l'empêcheroit de pourvoir à ſa deffenſe. Ce moyen c'étoit la mort du Roy, qu'elle avoit entrepris de faire aſſaſſiner.

Avant que d'en parler, on dira un mot des intrigues & des artifices, qui ont precedé ce dernier attentat.

En France la faction exageroit le nombre des Jacobites & les forces de ce parti. On croyoit y obliger le Peuple à porter patiemment les charges de la guerre, en luy perſuadant que les Anglois n'en pouvoient plus, & que reduits à la derniere pauvreté par tant de ſubſides, ils ſeroient bientôt contraints de ſubir le joug. Ils ſe ſervoient du même artifice pour encourager le Conſeil de France à ſecourir Jaques II.

Il

Il faut croire que le Roy de France contoit ſur leurs avis, puiſqu'il écrivit à ſon Ambaſſadeur à la Cour de Suede, *qu'il faiſoit avancer ſur les côtes ſes troupes prêtes à s'embarquer, en cas que les ſoulevemens en ce Royaume confirmaſſent les avis qu'il recevoit depuis long-tems de la &c. & du mecontentement general que toute la Nation temoignoit du gouvernement du Prince d'Orange, &c.*

L'évenement à fait voir qu'il étoit mal informé; puiſqu'on ne peut faire voir plus d'attachement, de zele & de fidelité que les Anglois en ont temoigné au Roy dans cette occaſion.

Cependant les émiſſaires de la Cabale, qui ſont repandus dans toute l'Europe, ne s'occupoient qu'à donner à toutes les puiſſances de mauvaiſes impreſſions du caractere des Anglois, ſoit pour detourner les Princes de leur alliance, ſoit pour les obliger

à s'en defier ; afin qu'on abandonnat ce Royaume à luy même & au deſordres qu'on y alloit cauſer ; ils ne parloient que de l'humeur changeante de ce Peuple & de ſes diſpoſitions à un nouveau ſoulevement ; on preparoit les gens à voir bientôt de nouveles Cataſtrophes dans un Royaume qu'ils nomment *le païs des revolutions* ; & où ils pretendent que rien ne doit ſurprendre en matiere de tumulte, de ſedition, de changemens.

La cabale ne parle que de Peuple indocile, rebelle, remuant, intrigué avec ſes voiſins, plus rarement d'accord avec luy même.

Voyés le liv. II. de l'hiſtoire des Rev. d'Angl.

Mais on dit à cela que la faction fait au Peuple Anglois des crimes de ſes propres attentats ; & quelle ſe prend au genie du païs & à l'humeur des Peuples des deſordres qu'elle cauſe, & des diviſions qu'elle fomente elle même avec une depenſe extraordinaire & des ſoins infinis ; qu'aureſte cette nation ne doit pas être moins conſtante que les autres dans ſes vrays interêts, puiſque mieux que les autres elle a ſçû conſerver ſa liberté ; & que dans le

cours

cours de cette guerre, qu'elle ſoûtient avec tant de fermeté & une perſeverance ſi bien entendüe elle a glorieuſement confondu le reproche qu'on luy fait de legereté.

Dans les Cours Catoliques on tachoit de faire agir le zele de la Religion; mais avec peu de ſuccés. Cet artifice n'eſt point nouveau, & il eſt un peu decrié; parce qu'il a failli deux fois à perdre l'Europe. La premiere fût lorſque ſous pretexte de donner lieu à l'avancement de la Religion Catolique, on ſouffrit que le Roy de France envahit diverſes Provinces de la Hollande; de ſorte qu'il ne tint qu'à la ville d'Amſterdam, qui fût elle même ſur le point de ſe rendre, qu'il n'ajoutât à ſa prodigieuſe puiſſance, la flote, l'armée, le credit & l'argent contant de cette puiſſante Republique; ce qui le menoit bien loin. La ſeconde fût lorſqu'aprés la paix de Nieumegue la France tenant en ſujetion l'Italie par Pig-

gnerol & Cazal, les Suiſſes par Hunninguen, l'Empire par Strasbourg & Mont-Royal, les Pais-Bas par Luxembourg & d'autres places, & les Etats voiſins par la ſeverité d'une politique qui ne leur pardonoit rien ; & par là n'ayant à craindre que l'Angleterre, elle trouva le moyen d'embaraſſer ce Royaume par le zele de la Religion.

Que ſi l'on eut donné le tems au parti Papiſte de dominer dans le Parlement, & d'avoir une armée toute à ſa devotion ; & aux deux Rois d'executer le deſſein qu'on leur attribuoit de perdre la Hollande & de détruire la Religion Proteſtante dans toute l'Europe, pretexte ſpecieux d'avancer leurs autres deſſeins, il eſt aiſé de juger ſi la Maiſon d'Autriche ſe ſeroit enfin bien ou mal trouvée de cette grande proſperité de l'Egliſe Catolique. Je reviens à l'Angleterre.

Ce n'étoit pas ſeulement la Cour de Saint Germain, mais gene-

generalement tous les Jacobites d'Angleterre, qui s'étoient partagés en deux partis, les Meltforiens & les Middletoniſtes, dont les premiers étoient les partiſans declarés du pouvoir arbitraire, & les autres opinoient à quelque ſorte de traité avec la nation.

Les Meltforiens avoient le ſecret des affaires & la confiance de la cabale ; ils étoient ſeuls maîtres des troupes qui devoient agir pour le parti. Les Colonels étoient animés tous de l'eſprit de Meltfort. Parker étoit entré violemment dans les deſſeins extremes. Perkins & Frind étoient grands Meltforiens, ſuivant le portrait que nous en fait un homme à qui ils ne ſe cachoient pas. Les Catoliques de la Province de Lancaſtre étoient pour le pouvoir arbitraire, par interêt & par inclination. Porter, Goodman, Charnock, & les autres officiers qui devoient agir dans l'aſſaſſinat ou dans l'invaſion,

Brice Blaire dans ſa depoſition du 9. Marz 1696.

ſion, n'étoient pas plus ſcrupuleux que les autres à cét égard ; de ſorte qu'on laiſſoit aux Middletoniſtes le ſoin de faire de belles promeſſes au peuple, pendant que les Meltforiens ſaiſis des armes & de la force, ſe mettoient en état de n'en tenir aucune ; ce qui a fait dire à quelqu'un, *qu'il n'étoit ni aſſés ſimple, ni aſſés ſcelerat pour entrer dans ce parti.*

Une converſation que Brice Blaire eut alors avec le Prêtre Jhonſon ou Harriſon marque le peu de peine qu'on ſe faiſoit de livrer l'Angleterre à la diſcretion des étrangers. Ce Prêtre luy dit, *que dans peu de tems il y auroit un beau coup à faire pour le rétabliſſement de Jaques 2 ; que ſi ce Prince ne pouvoit venir aſſés à tems en Angleterre, ſes amis pourroient brûler l'office des proviſions pour la flote, où étoient les munitions de bouche ; ce qui empêcheroit qu'elle ne peut ſe mettre en mer*

Depoſition de Brice Blaire du 9. Mars 1696.

mer d'un tems conſiderable ; & ſur ce que Brice ſurpris d'entendre une telle propoſition ſortir de la bouche d'un Prêtre, luy dit, *que cela n'étoit point praticable* ; *& que quand il le ſeroit, peu de gens en voudroient tenter le hazard*, Harriſon pour luy montrer qu'il ne luy propoſoit point des choſes impoſſibles, luy dit, *qu'un Gentilhomme bon officier luy avoit dit, qu'avec cent hommes il mettroit fin à la guerre & à cette entrepriſe.*

C'eſt par de ſemblables conſeils qu'on acqueroit la grande faveur dans ce parti ; cela parut par le rétabliſſement de Meltfort. On l'avoit éloigné comme un Miniſtre trop violent, ennemi des ménagemens que la conjoncture demandoit : mais il trame une entrepriſe qui menace également la liberté des Anglois, & la vie du Roy. On croit reüſſir. C'en eſt aſſés pour retablir ſa faveur. Il ſembloit qu'on gardât Middleton

ton comme une reſſource pour l'averſité ; & qu'on contât ſur Meltfort, comme ſur le ſeul homme qui ſçavoit profiter de la bonne fortune ; & qui ſeul trouveroit les voyes d'ēchainer la nation Angloiſe, pour l'empēcher une autrefois de ſe ſouſtraire au pouvoir abſolu.

C'eſt un ſentiment dans lequel on tachoit de confirmer la Cour de Saint Germain par toute ſorte de moyens. On avoit eu le ſoin de publier quelque tems auparavant des memoires du parti ſur les affaires d'Angleterre écrits en beau François & avec beaucoup d'art, ſi Jaques 2 eut été auſſi aſſuré de remonter bien tôt ſur le trône, qu'on ſe l'imaginoit. On y animoit la vengeance de ce Prince ; on y inſinuoit par tout les principes de Meltfort ; & on y donnoit à Jaques 2 des avis pour l'avenir d'autant plus agreables qu'ils étoient mêlés avec l'apologie & l'éloge de ſa conduite paſſée. On

Le Pere d'Orleans Jeſuite a écrit l'Hiſtoire des Rev. d'Angleterre ſur les memoires de Caſtelnaine, de Skelton, Sheridan Irlandois ; il dit, qu'il a eu auſſi la liberté de conſulter Jaques 2 auſſi long-tems qu'il a voulu. Voyés l'avertiſſement du tome 3.

On y loüoit Charles II. d'avoir ôté les Chartres à la ville de Londres, & de s'être enfin reſolu de ſe paſſer de Parlement, juſqu'à dire qu'il n'y avoit pour cette raiſon, *que les quatre dernieres années de ſa vie, qui euſſent été proprement celles de ſon regne; qu'il fut maître auſſi-tôt qu'on ſceut qu'il n'aſſembleroit point de Parlement* &c. On y maltraitoit les Presbyteriens, qu'on apelloit, *les ennemis naturels de l'authorité Royale, & les plus acharnés des Proteſtans, à extirper les Catoliques.* On raportoit avec éloge le ſoin que Charles II. prit de diſſiper leurs aſſemblées qu'on nomme, *des Conventicules.* Peu aprés on plaide leur cauſe contre l'Egliſe Anglicane, & l'on repreſente Jaques 2 diſant aux Epiſcopaux, *que les perſecutions qu'on fait aux Non-conformiſtes, font ſortir de l'Angleterre de bons ſujets &c.* On ſe moque, *du pretenda*

tendu contract du Souverain avec le Peuple, comme d'une pernicieuſe chimere, &c. ou ce qui eſt la même choſe on fait tenir ce langage à des Seigneurs, dont on aprouve les ſentimens. On y fait mention de la *Cabale Proteſtante*, qu'on diviſe encore en, *Cabale Epiſcopale*, & *Cabale Presbyterienne*, comme ſi les Catoliques faiſoient le corps de la nation en Angleterre.

C'eſt comme ſi l'on eut parlé autrefois en France de Cabale Catolique.

On y traite avec indignité ces illuſtres defenſeurs des loix & de la liberté d'Angleterre, qui s'expoſerent pour le ſalut de leur patrie, à voir confiſquer le bien de leurs familles & à porter la tête ſur un échaffaut. On y parle* *d'une infidelité ſans exemple, de perfidies contre leſquelles la prudence la plus éclairée n'a point de precautions à prendre, des trahiſons inoüies de tant de perſonnes d'un rang éminent, la plus part comblés des bienfaits de Jaques II. qu'ils ont abandonné; de la honteuſe*

* *Ainſi traiton la vertu & la magnanimité de ceux qui ont tout hazardé pour ſauver l'Etat.*

teuſe conjuration de tant de Rois contre lui, de la moderation avec laquelle ce Prince avoit commencé de regner ; on l'avertit *que les mauvais cœurs ne ſe gagnent pas*, & que l'évenement avoit fait voir quel parti il y auroit eu à ſuivre, pour éviter ſa diſgrace. Enfin on fait ce qu'on peut pour changer ſa vengeance en maxime d'état & pour l'obliger à prendre des precautions à l'avenir.

En un autre tems on auroit écrit avec plus de menagement ; car on ne manque point d'eſprit ni d'habileé : mais on croyoit être aſſuré de faire bientôt la conquête de l'Angleterre. La nouvelle s'en étoit même repandue par tout. On marquoit déja les Epoques de l'évenement. On preparoit les gens à voir de grands changemens, les uns diſoient à Pâque, les autres au commencement du Prinp-tems, quelques uns lorſque la flote de

Thou-

Thoulon joindroit celle de Breſt. Les bien intentionés ſe moquoient de cette confiance qui ne paroiſſoit nullement fondée en raiſon; mais ils ne ſavoient pas qu'on ſe preparoit à ſe defaire du Roy.

Le Chevalier George Barklay Ecoſſois, Lieutenant des Gardes du corps du Roy Jaques, voulut bien être le chef des aſſaſſins. Il étoit parti de Saint Germain dés le mois de Septembre. On luy donna vingt ou vingt-deux perſonnes pour l'aider à executre ce paricide. Les uns paſſerent avec luy, les autres avant ou aprés. Harris fût du nombre des derniers. Il avoit été enſeigne de pied ſous le Roy Jaques en Irlande; & il ſervoit alors dans la ſeconde compagnie de ſes Gardes. Il a depoſé, *que ce Prince l'ayant fait venir avec Michel Hare ſon amy, Garde comme luy dans la même campagnie,*

Ils paſſerent dans un vaiſſeau qui partant de Calais, abordoit à la Rumney-march, portant les paquets de la Cabale, des marchandiſes de France & des Jacobites qui alloient & venoient, parmy leſquels il y avoit quelquefois des Prêtres qui faiſoient paſſer des marchandiſes de contrebande; &c. Depoſition de Jaques Hunt du 6 Avril 1696.

Il

il luy avoit dit après luy avoir témoigné qu'il étoit ſatisfait de ſes ſervices, qu'il faloit qu'il paſſât en Angleterre avec ſon ami; qu'il luy feroit donner de l'argent pour ſon voyage; que, quand ils ſeroient à Londres, ils allaſſent chercher le Chevalier George Barklay; qu'ils le trouveroient entre ſix & ſept heures du ſoir au carré du Coven-garden; qu'ils pourroient le reconnoître à un mouchoir blanc qui pendroit de ſa poche; qu'ils obeïſſent à ſes ordres, & qu'on pourvoiroit à leur ſubſiſtence; que le Roy Jaques ayant tiré une liſte de ſa poche leur dit, que, quand ils ſeroient en Angleterre, il faloit que Harris paſſat ſous le nom de Jenkins, & Hare ſous celuy de Guinney &c.

Depoſition de George Harris du 15 Avril 1696.

Ceux qui avec ces deux hommes devoient ſuivre les ordres de Barklay dans cette entrepriſe étoient ou des Gardes de Jaques II, ou des penſionaires de

Depoſition de George Harris du 15 Avril 1696.

la Cour de Saint Germain, ou des officiers à qui l'on faiſoit eſperer de l'employ, ou même des gens qu'on avoit tirés de leurs regimens, pour les envoyer en Angleterre.

On employoit des gens de confiance, parce qu'on ne vouloit point manquer le coup ; & des hommes de ſervice, pour donner à l'entrepriſe un air d'action de guerre.

Tous ces hommes quitterent S. Germain & la France ſous divers pretextes ; l'un diſoit qu'il alloit continuer ſes études dans un College en Ecoſſe, l'autre qu'il étoit las du ſervice.

Depoſition de George Harris du 15. Avril 1696.

On leur avoit ordonné le ſecret ; & parce que leur abſence trop remarquée donnoit lieu dans la ſuite à divers diſcours, * le Roy Jaques declara à ſon lever, qu'il ne vouloit point qu'on en parlât, & qu'on traiteroit ſeverement ceux qui auroient plus de curioſité,

* *Ce fût Maxuel qui dit aux Conjurés que Jaques 2 avoit tenu ce diſcours.*

ſité, que de reſpect pour ſes ordres.

Cependant le Chevalier George Barklay étant arrivé à Londres avoit vû Charnock agent fidele & paſſioné du parti ; enſuite Porter & Goodman, qui s'engagerent facilement dans une entrepriſe, dont ils avoient fait la premiere propoſition.

On y fit entrer auſſi le Major Lowick, Knightly, Bertram, Chambers, un Walon nommé Durance, Cramburne, Kendrick, Keys autrefois valet de chambre de Porter devenu ſon camarade par la confidence de la Conſpiration, Crimes, Fiſher, Larüe, Sherborne. On contoit ſur Pendergras qui étoit à la campagne, & ſur Plowder qu'on devoit faire venir de Hamſhire.

Ces hommes agiſſoient par un même motif, ſous differens pretextes. L'un montroit ſes playes qu'il avoit reçûes à la guerre, accuſant le *Chamberl.*

Roy d'en être la cauſe ; l'autre ſe plaignoit d'avoir perdu un employ par la Revolution ; tous aſpiroient à faire leur fortune, ſans regarder le danger ni l'infamie du moyen qui les y conduiſoit.

Comme l'on ſçavoit que les hommes ne deviennent ſcelerats que par dégrés, on commençoit par exhorter ceux qu'on vouloit engager dans l'entrepriſe, à contribuer au rétabliſſement de Jaques II. c'eſt à dire à aller au devant de luy, quand il décendroit en Angleterre ; enſuite on leur parloit d'un ſervice preſent ; on leur propoſoit d'attaquer le Roy, & comme ils aimoient à s'expliquer, *de luy faire la guerre dans ſes quartiers d'hyver.*

Knightly 2 *Avril* 1696.

Ils prétendoient que ce n'étoit pas plus l'aſſaſſiner, que s'ils l'euſſent tué en Flandres, comme il changeoit de quartier, ou qu'il alloit d'une ville à l'autre.

tre. Barklay, pour cacher la honte de l'entrepriſe, affectoit de leur dire, *Meſſieurs, nous ſommes gens d'honneur, nous attaquerons le Prince d'Orange à la tête de ſes Gardes.*

Mais comme en dirigeant l'intention, on ne change point les maximes de l'honneur, les Conjurés avec leurs bas artifices, ne reüſſiſſoient pas toûjours à donner de cet attentat l'idée qu'ils ſouhaitoient. Les deux freres Thomas & Bevill Higgons, bien qu'ardens Jacobites, refuſerent d'avoir part à l'entrepriſe contre la perſonne du Roy. *Depoſition du François de Larüe du 26 Fev. 1696.*

Frind qui en avoit connoiſſance, l'a deſaprouvoit, non par aucun bon motif, mais dans l'apprehenſion qu'elle ne ruinat leurs affaires. Cela étoit d'autant plus à craindre que peu de perſonnes ſe mepriſent aſſés elles-mêmes pour vouloir être d'un parti qui engage les gens dans des entre- *Depoſition du Cap. Georg. Porter du 3 Mars 1696.* *Brice Blaire dans ſa depoſ. du 9 Mars 1696.*

priſes ſi horribles, ou qui les rend complices des attentats qu'il leur decouvre le moins. Parkins ſavoit le deſſein & le favoriſoit, mais il n'y vouloit point agir ; Blaire avoit fait ſes efforts pour en detourner quelques-uns de ſes amis.

Depoſition de Blaire du 9 Mars 1696.

Les officiers enfin, qui étoient venus de France ſans ſavoir à quoy ils devoient être employés, ne purent s'empêcher de murmurer, quand ils le ſûrent. Ils ſe demandoient, ſi c'étoit là le bel exploit pour lequel on les avoit fait paſſer en Angleterre : mais l'ordre, qu'ils avoient reçû, leur revenant dans l'eſprit, les tenoit en ſuſpens.

Depoſition de George Harris du 15 Avril 1696.

Le Major Lowick fût le premier à dire qu'il vouloit obeïr, parce qu'il étoit aſſuré que le Chevalier Barklay n'entreprenoit rien ſans ordre. Rookwood fut de ſon ſentiment & repeta pluſieurs fois que le Roy l'avoit envoyé pour obeïr à Barklay. Bernardi, Harris,

Harris, Hare, &c. dirent qu'ils feroient comme les autres. Ils ſe faiſoient un devoir d'obeir dans une occaſion, où la deſobeiſſance fait le premier & plus eſſentiel caractere d'un homme d'honneur.

Le brave Grillon refuſa d'aſſaſſiner de Duc de Guiſe, quoyque la propoſition luy en fût faite par Hen. III. ſon Roy. Debray Capitaine des Gardes de Jean ſans tête Roy d'Angleterre repondit à ſon maître qui luy propoſoit d'aſſaſſiner un Prince ſon concurrent à la couronne; qu'il étoit Gentilhomme & non pas bourreau; & ſe retira dans ſa Maiſon.

On avoit propoſé pluſieurs manieres de ſe defaire du Roy. Brice Blaire dans ſa depoſition du 17 Mars 1696. fait mention d'une entrepriſe contre ce Prince qui devoit être executée par des gens qui l'auroient attendu ſur ſon paſſage, comme il ſeroit en chemin pour repaſſer la Mer. Il raporte que Bertram luy avoit dit la derniere année, que Charnock l'avoit engagé avec d'autres dans un deſſein d'aſſaſſiner le Roy, ſur ſa route & comme il iroit en Flandres; & que la choſe auroit été executée, ſi l'on n'avoit reçû des ordres contraires de St. Germain le jour avant que le Roy partit.

Quoyque toute la preuve de ce fait conſiſte dans un diſcours de

Bertram ; puis qu'on n'a point vû de preparatifs, de preuves, ni d'autres témoins de cette entrepriſe, la fidelité de l'hiſtoire ne permetoit pas qu'on paſſat la choſe ſous ſilence : mais on ne s'y arrêtera pas.

On avoit imaginé divers autres moyens de ſe defaire de ce Prince. Quelques-uns avoient été d'avis au commencement de l'enlever ou de le tüer à Kenſington, en attaquant ſes Gardes & forçant ſon Palais pendant la nuit.

Depoſition de Richard Fiſher du 25 Fevrier 1696.

On propoſa enſuite de le maſſacrer, quand il iroit le Dimanche faire ſes devotions à la Chapelle de St. James. Trente & deux ou trente & trois des Conjurés devoient attaquer les Gardes qui ne ſont que vingt ou vingt & cinq pour l'ordinaire, pendant que ſix hommes à pied, qui auroient été cachés dans les maiſons du voiſinage pour ce deſſein, fermeroient la porte d'Hyde-Parc, & que d'autres aſſaſſineroient ſa Majeſté. On propoſoit

ſoit encore de tüer les chevaux du carroſſe, ſur le point qu'ils entreroient dans le Parc, pour fermer par là le paſſage aux Gardes; ce qui donneroit aux Conjurés le tems neceſſaire pour commetre le parricide.

Il paroit qu'ils avoient reſolu aprés cela de ſe retirer à la Tour, dont ils vouloient ſe ſaiſir. Le peu de jour qu'ils virent à ſe rendre maîtres de cette place, & le defaut de retraite, leur firent apparemment abandonner la penſée d'executer l'entrepriſe de cette maniere. Quoy qu'il en ſoit, ils s'arrêterent peu à ces deux projets. On en propoſa deux autres, qui paroiſſoient plus vray ſemblables, & qui fûrent auſſi l'objet d'une plus longue deliberation. Nous les decrirons avec plus d'exactitude.

Le Roy a une maiſon à Richemont, où il alloit chaſſer tous les Samedis, lorſque libre des affaires qu'il avoit expediées pendant la ſemaine, il pouvoit ſe donner ce plaiſir

plaiſir innocent. Il y a là un petit Parc fermé, qui s'étend juſqu'à la Riviere; les rives de la Tamiſe d'un côté & les palliſſades du Parc de l'autre forment un eſpece de defilé, qui eſt comme une allée aſſés étroite & qui n'a pas plus de cent cinquante pas de longueur. Au milieu on trouve une barriere qui étant fermée empêche les chevaux & les carroſſes de paſſer. C'eſt le lieu par où le Roy ſe retiroit aprés ſa chaſſe; & c'eſt ce luy que les Conjurés avoient d'abord choiſi pour l'execution de leur deſſein.

Depoſition de François de Larüe du 26 Fev. 1696.

George Porter dans ſa declaration faite avec ſerment devant le Comité du Conſeil le 3 Mars 1696

Le Parc, la Tamiſe, la barriere, les Paliſſades, tout devoit leur ſervir. On auroit mis en embuſcade dans le Parc de l'infanterie bien armée qu'on auroit pris le ſoin de cacher derriere la brouſſaille & le taillis. Quand le Roy ſeroit venu à paſſer, on auroit fermé la barriere ſur les Gardes, qui marchoient

choient aprés luy ; on devoit arrêter le caroſſe, en tuant quelqu'un des chevaux ; & abatre en cet endroit les paliſſades qu'on auroit fait ſcier par avance juſqu'à un certain point. Cependant quelque cavalerie attaquant les ſix ou ſept gardes, qui vont devant le carroſſe ; & les gens de l'embuſcade faiſant feu ſur le gros des gardes que la barriere fermée tiendroit arrêtés devoient donner lieu aux aſſaſſins de maſſacrer le Roy & ceux qui étoient avec luy.

Aprés cela ceux des Conjurés qui auroient été à cheval ſe ſeroient diſſipés ; & les gens de pied qui devoient étre traveſtis en païſans auroient gagné la riviere, pour ſe ſauver dans un bateau, qui devoit être là pour ce deſſein. Ce projet fût quelque tems ſur le tapis. On avoit envoyé des gens ſur les lieux pour voir le terrein ; & ſur leur raport on avoit formé le plan que nous venons de marquer ;

quer ; mais on le rejetta, ſur ce que Barklay ne pouvant leur aſſûrer une retraite aprés l'execution, les gens de l'embuſcade, qui ne pouvoient gagner Londres ſi tôt, ſeroient expoſés à un trop grand peril.

La derniere maniere de ſe defaire du Roy étoit de l'attendre, quand il reviendroit de Richemont, dans un lieu qui eſt entre Brantfort & Turnham-Green.

Il y a là dans un enfoncement où le terrein eſt rompû & marecageaux, un pont où aboutiſſent quelques routes qui ſe croiſent ; du côté du Nort un chemin qui fait le tour de Brandfort ; & du côté du Midy, une petite allée qui conduit à la riviere ; de ſorte qu'on ſe rend là par quatre differends endroits. Immediatement aprés le pont, le grand chemin s'étreſſit ayant d'un côté une petite éminence ſur laquelle marchent les gens à pied, pour éviter

Porter le 3 Mars 1696.

ter la boüe ; & de l'autre une haye vive & fort haute, formée par un rang d'ormeaux aſſés épais. C'eſt dans ce lieu qu'on ſe preparoit d'aſſaſſiner le Roy.

Le tems & le lieu ne pouvoient être mieux choiſis. Le Roy revenoit tart de la chaſſe. Il paſſoit la riviere à Quenferri, qui eſt à l'entrée de Brantfort du côté de Richemont. Quatre ou cinq Gardes ſeulement paſſoient avec luy. Il entroit dans le bateau ſans ſortir de ſon caroſſe, lequel, auſſi tôt qu'il étoit arrivé à l'autre rive, ſe mettoit à rouler ſans attendre le gros des Gardes, qui ne pouvoient paſſer juſques à ce que le bateau fût revenu pour les prendre.

Cependant le Roy peu eſcorté arrivoit bien-tôt à ce pont qui eſt au ſortir de Brandfort du côté de Londres ; il tomboit entre les mains des Conjurés, qui venoient le rencontrer par ces quatre

quatre differentes routes qu'on vient de marquer.

Ils devoient être partagés en trois corps. Les uns ſeroient venus de Turnham-Green. Les autres ſeroient ſortis de l'allée qui conduit à la riviere ; & les derniers du chemin qui fait le tour de Brandfort. Une de ces deux troupes devoit attaquer les Gardes de front, & l'autre les charger en queüe, pendant que huit ou dix hommes détachés ſe ſeroient jetés à la traverſe ſur le carroſſe du Roy, qui auroit été maſſacré avant qu'il eut pû être, ni joint ni ſecouru par le gros de ſes Gardes occupés encore à paſſer la riviere.

Les Conjurés aprés l'execution devoient ſe tenir enſemble juſqu'à ce qu'ils fuſſent arrivés à Hamerſmet. C'eſt un bourg entre Turnham-Greeen & Londres. Aprés quoy ſe diſperſant ils ſeroient rentrés par differens chemains ;

mins dans la ville ; où d'un côté par le trouble & la confuſion qui devoient ſuivre cette nouvelle, & de l'autre par la deſcente inopinée des François en Angleterre, ils auroient été bien tôt à couvert de crainte & de danger.

Porter dans ſa dépoſition du 3 Mars 1696.

Ce projet paroiſſant plus ſûr que celuy de Richemont, Porter, King, Knythtly fûrent envoyés ſur les lieux pour viſiter le terrain ; à leur retour & ſur leur raport on acheva de ſe determiner.

Le Chevalier Barklay avoit aporté de France huit-cent livres ſterling pour les frais de l'entrepriſe, ſomme qu'il trouvoit trop petite pour un ſi grand deſſein. Il s'en plaignoit à ſes amis, dont la paſſion ſuplea bien tôt à ce defaut. Charnock s'engagea à fournir huit hommes montés & équipés, Porter ſept, le Chevalier Parkins cinq ; de ſorte que Barklay

klay en fût quite pour acheter ou pour loüer envrion vingt chevaux deſtinés aux officiers & aux Gardes qu'il avoit emmenés de France.

Porter & Rookwood commandoient les deux corps qui devoient attaquer les Gardes; Barklay s'étoit reſervé l'honneur du parricide.

Un des Conjurés avoit ordre de ſe tenir à Quen-terri, pour obſerver quand il verroit paroitre les Gardes; il faloit qu'il en donnat avis ſur le champ. Les Conjurés pretendoient avoir le tems de ſe preparer à l'action pendant que le Roy paſſeroit la riviere; ils ſe propoſoient de ſortir par pelotons des lieux où ils auroient attendu, pour ſe trouver tous enſemble au lieu & au moment fatal de l'entrepriſe.

On avoit pris pour cela toutes ſes precautions. On avoit viſité les hôtelleries qui étoient à Brant-

Brantfort & à Turnham-Green, & les places où ils pourroient mettre leurs chevaux en attendant que le Roy ſe retirat.

Ils avoient auſſi poſté à Kenſington deux hommes pour y être en ſentinele. On les appelloit les deux hommes de l'ordre. L'un devoit avertir les Conjurés du tems auquel le Roy ſortiroit ; & l'autre du départ des Gardes ; & afin qu'il ne manquat rien à l'entrepriſe de tout ce qui pouvoit l'ériger en exploit militaire, on produiſoit un ordre, *de prendre les armes contre le Prince d'Orange & ſes adherans.*

Depoſition de François de Larüe, du 26 Février 1696.

Il y a eu quelque diſſentiment entre les Conjurés ſur les termes de la commiſſion, même aprés l'aveu de leur crime. Quelques uns ont voulu qu'elle contint un ordre particulier de ſe défaire du Roy. D'autres * ont dit qu'elle étoit generale, & qu'elle ordonnoit

* *Parkins le declare ainſi, il dit*, qu'elle étoit ſcellée & comme il croyoit ſignée du Roy Jaques, ajoutant qu'il l'avoit veüe entre les mains d'un de ſes amis, *&c. Vojés les Voces de la Chambre des Communes du 2. Avril.*

noit ſeulement de prendre les armes contre le Roy & ſes adherans.

Pluſieurs ont penſé là deſſus que ceux qui croyoient en avoüer le moins, en avoüoient davantage, puiſque faire la guerre de cette maniere, ou avec de telles circonſtances au Roy & à ſes adherens, ne pouvoit naturelement ſignifier autre choſe que maſſacrer le Roy, le Parlement, & tous ceux que l'amour des loix, de la liberté & de la Religion, attache au bon parti.

Ce fut le 15 du mois de Fevrier dernier, qui fut choiſi pour l'execution de cet horrible projet. Le Roy venoit d'eſſuier tous les dangers du plus grand ſiege qu'on ait jamais fait, & de retour de ſa belle campagne de Namur, il recevoit les applaudiſſemens du public, avec une moderation, qui l'en rendoit encore plus digne, lorſqu'il n'échape que par miracle à la cruauté des aſſaſſins.

Ils

Ils avoient placé leurs gens en differens endroits de la ville, & même dans des lieux éloignés, pour donner moins de ſupçon. Barklay & Rookood attendoient l'avis aux Holbornes; Porter s'étoit poſté à Sprin-garden aux pilliers bleus. Charnock avoit voulu être de la troupe de ce dernier, ſoit qu'il ſe defiat de luy, & que pour être plus ſûr de ſa reſolution, il voulut l'animer par ſon exemple; ſoit qu'il cherchat l'endroit de l'action le moins expoſé, comme King l'en ſoupçonnoit; ſoit qu'il luy reſtat aſſés de raiſon, malgré la fureur qui troubloit ſon jugement, pour ne vouloir pas joüer le rôle le plus odieux de la tragedie.

On attendoit la nouvelle du départ du Roy pour Rhichemont: mais elle ne vint point; ce Prince demeura dans ſon Palais; & ce fut là ce qui commença à deconcerter les aſſaſſins. Plow-

den qui étoit venu de la campagne pour agir avec Porter, y retourna avec la promeſſe de revenir, qu'il ne tint point. Candrick parut quelques jours aprés avec un bras en écharpe, & s'excuſa ſur une chûte qu'il diſoit avoir faite, d'être à l'avenir de cette entrepriſe. Sherbone chercha tant de défaites, lorſqu'on luy parla de la pourſuivre, qu'on n'oſa l'en preſſer.

Les plus aſſurés n'étoient pas ſans crainte ; mais enfin Porter, Charnock, Parkins, & Barklay, s'étant aſſemblés le 21 Fevrier, ils conclurrent de ce qu'ils n'avoient pas été arrêtés, & qu'ils ſe trouvoient enſemble, que leur deſſein n'étoit pas découvert. Ils reſolurent donc d'agir ſans differer & ſans rien changer au projet, & qu'ils ſe tiendroient prêts pour le lendemain Samedy 22 Fevrier, jour qui devoit être pour l'Angleterre le dernier de ſa liberté, & une triſte époque de ſes malheurs.

Les

Les Conjurés attendoient avec une impatience melée de crainte la nouvelle du depart du Roy. Charnock qui depuis quelques jours étoit rempli de soupçon & d'inquietude envoya un homme à Porter, pour luy demander le nom de ceux qui devoient composer leur troupe. Il semble qu'il cherchat à se remetre sur l'inquietude que luy donnoit Larüe, dont il avoit paru se deffier. On luy envoya la liste avec le nom de Larüe à la tête. Il la renvoya aprés y avoir inseré le nom de ceux qui devoient le suivre.

Deposition de François de la Rüe du 26 Fev. 1696.

Pendergras se trouva aussi avec Porter. Il avoit été appellé de la campagne. On vouloit qu'il eut une place de distinction dans l'assassinat. Porter avoit une carabine de sept à huit balles de calibre. On la luy destina. Il devoit tirer sur le Roy, & on l'exortoit à ne pas craindre de chasser les glaces du carrosse.

Heureuſement leur attente fût trompée pour la ſeconde fois. Le Roy ne ſortit point ; & ce qui effraya les plus hardis, Keys leur vint dire que les Gardes étoient revenus en ſueur & fort à la hâte ; & que le peuple marquoit par ſon empreſſement & par ſon murmure, qu'il avoit quelque connoiſſance de la conſpiration ; ce qui les fit penſer à la fûite & les diſſipa bien-tôt aprés.

Porter dans ſa depoſition du 3 Mars 1696.

Ils ne ſe trompoient pas. L'entrepriſe avoit été decouverte. Fiſher, Pendergras, Larue, & quelque autre en avoient donné avis ſeparément & à differentes perſonnes, quoy qu'ils n'en euſſent pas encore dit les particularités.

Le Capitaine Fiſher fût le premier a qui Dieu mit au cœur d'en avertir la Cour. Il alla trouver le Comte de Portland le 10 de Fevrier, cinq jours avant le tems marqué pour l'execution.

Il

Il luy declara le deſſein de l'entrepriſe, ſans luy en dire le tems, la maniere, ni les autres circonſtances, qui n'étoient pas encore entierement reſolües ; & il promit de luy en donner avis, lorſqu'elles le ſeroient.

Le Roy n'en fit pas d'état. On peut dire que rien n'égale la tranquilité de ce Prince, ſi ce n'eſt la paſſion de ſes ennemis ; puiſqu'ils ne croyent pas ſe deſhonorer en l'aſſaſſinant, & que ſon cœur craint de ſe trahir à les en ſoupçonner. Un avis de cette importance meritoit bien de n'être pas negligé. Cependant il n'y fit pas de reflection, croyant l'entrepriſe inventée, parce qu'on ne luy en diſoit point les circonſtances.

La Providence qui veille à ſa conſervation, & à la nôtre mena le même Fiſher à Whitehall trois jours aprés. C'étoit le 13. Il découvrit alors au Comte de

Portland, non plus le ſimple deſſein de l'entrepriſe : mais la maniere & l'ordre de ſon execution.

Quoy qu'il en marquât le tems, le lieu, & les autres circonſtances, il s'obſtinoit à taire le nom des Conjurés. Cela confirma le Roy dans ſa premiere penſée, qui eſt qu'on vouloit ſe faire de fête par un faux avis. Mais le lendemain 14. de Fevrier veille de la journée qui devoit être ſi fatale, Dieu par un ſecond effet de ſa protection, augmentant les indices, ſauva ce Prince de ſa propre ſecurité.

Le Comte de Portland avoit été voir ce jour la Conteſſe d'Eſſex & s'étoit oublié chés elle contre ſa coutume : Le bonheur voulut qu'il ſe ſouvint d'un rendés-vous qu'il avoit donné chés luy pour une affaire particuliere ; & qu'encore qu'il fût heure d'aller à Kenſington, ſon exactitude luy conſeillat de paſſer à White-

hall,

hall, où il eſt logé, pour ne manquer pas à ſa parole. Un homme, qu'il trouva dans ſon antichambre & qui ne luy étoit pas connu, luy demanda à l'entretenir d'une affaire de la derniere importance, & qui ne pouvoit être differée. C'en étoit aſſés pour luy faire obtenir ce qu'il demandoit ſur tout dans la conjoncture. Mylord Portland s'étant hâté d'expedier celuy qui l'attendoit là par ſon ordre, fût enſuite bien ſurpris d'entendre dire à l'autre, *Mylord faites que le Roy n'aille pas demain à la chaſſe ; car, s'il y va, il ſera aſſaſſiné.*

Il luy aprit enſuite le détail de la conſpiration, à peu prés de la maniere que Fiſher la luy avoit raportée. Il ajoûta qu'il ſe nommoit Pendergras, qu'il étoit Irlandois & Catolique ; qu'on l'avoit fait venir de la campagne ſans luy dire pourquoy ; qu'enſuite on avoit voulu l'engager dans une entrepriſe, dont il avoit

avoit eu horreur ; qu'il s'étoit d'abord determiné à la decouvrir ; qu'on avoit accuſé ſa Religion d'autorizer ces actions : mais que pour luy, il n'étoit point dans ces Principes, bien qu'il fût d'ailleurs bon Catolique.

Le Roy receut alors le fruit de ſa moderation. Ce Prince quoy que ferme dans ſa Religion, s'eſt toûjours montré indulgent à celle des autres. En recevant la couronne d'Ecoſſe, il declara qu'il ne vouloit point être perſecuteur. Sa conduite à dit plus fortement la même choſe. Les Catoliques, qui ont été d'humeur à vivre paiſiblement, n'ont pas eu beſoin d'interceſſeur auprés de luy. Il les a protegés en Irlande malgré des conſeils paſſionés ; il les a même favoriſés, quand il l'a pû ſans prejudicier à perſonne ; & cela d'une maniere qui à ſurpris ceux qui ne connoiſſent pas la bonté de ſon naturel. Quand la Maiſon

ſon d'Autriche avec laquelle il ſe trouve lié par une longue amitié, par des offices reciproques & l'interêt mutuel de leur conſervation, quand la Maiſon d'Autriche ne les luy recommanderoit pas, ſa propre vertu les luy recommande aſſés. Et certes il a paru que Dieu approuvoit la conduite douce & moderée que le Roy à tenûe à l'égard des Catoliques en general & des Irlandois en particulier ; lorſqu'il s'eſt ſervi d'un homme, qui étoit Irlandois & Catolique, pour ſauver la vie à ce Prince.

Au reſte Pendergras dit qu'il ſeroit allé tout droit à Kenſington trouver le Roy, s'il n'avoit craint les deux ſentinelles que les Conjurés y tenoient pour leur donner avis de toutes choſes ; que cependant il n'avoit point voulu perdre tems pour faire ſa decouverte, ni crû pouvoir s'adreſſer mieux pour la faire avec ſûreté.

Mais

Mais bien qu'on n'oubliât rien pour l'obliger à nommer les Conjurés, il s'en defendit avec une fermeté invincible, diſant qu'il ne vouloit point faire tort à ſes amis & à des gens à qui il avoit de l'obligation avant cette affaire.

La Providence qui fait rouler les plus grands évenemens ſur les plus petites rencontres, voulut que la conſervation d'un Prince, qui fait la deſtinée de l'Europe, dependit d'une viſite rendüe au Comte de Portland à dix heures du ſoir.

En éffêt ce Seigneur ne fût pas plûtôt à Kenſington, où, quelque diligence qu'il fit faire à ſon équipage, il n'arriva que tart, qu'il trouva le Roy dêja retiré, & les ordres donnés pour la chaſſe du lendemain. Ce prince ſe preparoit à aller à Richemont avec autant de tranquilité & de ſens froid, que s'il n'avoit pas reçû l'avis

l'avis d'une entrepriſe contre ſa vie, qui devoit y être executée. La nouvelle confirmation qu'il en reçût, fût à peine capable de luy faire changer de reſolution ; & il falut que Mylord Portland le conjurât long-tems de ne pas ſortir le lendemain, avant que de le pouvoir obtenir.

Cependant le nombre de ceux qui faiſoient la découverte augmentoit. Un des Conjurés en donna avis au Chevalier Trumbal Secretaire d'Etat ; & le perſuada de la verité de la Conſpiration, bien qu'il ne pût luy en dire les circonſtances. Car ce Miniſtre avoit déja été averti, qu'on aſſembloit en France des vaiſſeaux de charge, & qu'on preparoit toutes choſes pour un deſſein extraordinaire qu'on tenoit fort ſecret, & qui apparemment regardoit l'Angleterre ; de ſorte que comparant ce que ſes intelligences luy aprenoient des grands preparatifs qu'on faiſoit pour

pour une invaſion, avec ce qu'on venoit de luy dire touchant le deſſein d'attenter ſur la perſonne du Roy, il trouva que l'un de ces avis rendoit l'autre fort vrayſemblable, quoy qu'ils ne le fuſſent ni l'un ni l'autre ſeparement. Il ſe hâta donc d'en faire part à ſa Majeſté, avec ſa fidelité & ſon zele ordinaire.

Enfin le Brigadier Leuſſon dit au Roy, qu'un nommé Larüe étoit venu l'avertir d'un deſſein qu'on avoit d'attenter ſur ſa perſonne. Celuy-cy circonſtantioit l'entrepriſe ; mais il s'obſtinoit à taire le nom des Conjurés.

Le Roy convaincu par tant de témoignages, & voyant que tous ceux qui avoient découvert la Conſpiration, en faiſoient le même raport, commença à la croire. Il chargea la Comte de Portland & le Chevalier Trumbal d'en faire une recherche plus particuliere,

liere, l'un comme ayant eu les premiers avis de la Conſpiration contre ſa perſonne, & l'autre comme ayant été le premier averti de l'entrepriſe contre la nation.

La difficulté de l'éclairciſſement étoit grande, puiſqu'on avoit quatre témoins d'un crime dont on ne pouvoit produire une ſeule preuve en jugement. De laiſſer la choſe là, c'étoit livrer la vie du Roy à des ſcelerats, qui executeroient d'une maniere, ce qu'ils n'auroient pû de l'autre. De publier la Conſpiration, & ne pouvoir la prouver, c'étoit s'expoſer à n'être pas crû; c'étoit d'ailleurs animer les Conſpirateurs par une impunité preſente, & peut être hâter l'attentat, par la crainte qu'ils auroient d'être enfin tout à fait découverts.

L'embarras étoit d'autant plus grand, que le Roy aimoit mieux laiſſer ſa vie expoſée, que de l'aſſurer en faiſant rien contre les loix; &

& cet embarras auroit peut être duré davantage, ſi le Comte de Portland n'eut trouvé un expedient à ces difficultez. Il jugea ſagement que, ſi le Roy parloit à Pendergras & à Larûe, il pourroit les engager à faire la découverte entiere; ou que, s'ils ne ſe rendoient aux ſollicitations de ſa Majeſté, ce qu'ils diroient, pourroit toûjours ſervir à la conviction des coupables, s'il ſe trouvoit là des perſonnes qui pûſſent le dépoſer.

Le Roy ne pouvoit être luy même témoin. Il faloit donc qu'il y eut pour le moins deux perſonnes preſentes à l'entretien. Il parla à Pendergras & à Larûe ſeparement; au premier devant Mylord Portland & Mylord Cuts, & à l'autre devant Mylord Portland & le Brigadier Leuſſon.

Ce Prince témoigna à l'un & à l'autre l'eſtime qu'il faiſoit de leur procedé & de leur perſonne.

ne. Il leur dit, *qu'il étoit obligé au ſoin qu'ils prenoient de ſa vie ; mais que le ſervice qu'ils luy rendoient en découvrant la Conſpiration, luy devenoit inutile par le refus qu'ils faiſoient de nommer les Conſpirateurs ; que ce crime par là demeuroit impuni & incroyable, parce qu'on ne pourroit ſe perſuader que pluſieurs perſonnes luy euſſent découvert une entrepriſe qu'il ne pourroit enſuite juſtifier ; qu'au contraire on s'imagineroit qu'il auroit inventé la Conſpiration pour faire tort à ſes ennemis, ce qui le rendroit l'horreur de toute la terre ; qu'un avis ſi vague n'aſſûroit point ſa vie, & commettoit trop ſon honneur*, &c. Le Roy les perſuada.

Enſuite ayant aſſemblé le Conſeil du Cabinet il luy dit, *qu'il avoit été quelque tems incredule au raport qu'on luy avoit fait d'une Conſpiration contre ſa perſonne ; mais que puiſque Dieu luy avoit*

fait la grace de l'en convaincre, il n'avoit pas deſſein de ſe laiſſer aſſaſſiner. Il ajoûta qu'il avoit auſſi avis que les François ſe preparoient à deſcendre en Angleterre pour envahir le Royaume ; mais qu'il eſperoit que Dieu luy feroit la grace de pourvoir à ſa ſeureté.

Peu de tems aprés il aſſembla le grand Conſeil, à qui il repreſenta les mêmes choſes. Il receut de l'un & de l'autre des marques particulieres de fidelité & d'affection ; & l'on vit paroître auſſi-tôt une Proclamation, qui ordonnoit de prendre les coupables, avec promeſſe de mille livres ſterling pour châque Conſpirateur, dont on pourroit ſe ſaiſir.

Le Roy n'avoit attendu que d'avoir des preuves de l'entrepriſe, pour en informer ſon Parlement. Il alla à Weſtminſter le 24 Fevrier, & parla ainſi aux deux Chambres. *My Lords*

My Lords & Meſſieurs,

" JE viens icy à l'occaſion extra-
" ordinaire d'une entrepriſe, qui
" pouvoit être fatale & l'auroit été
" en effet ſans une particuliere bon-
" té & miſericorde de Dieu : mais
" qui par cette même protection de
" Dieu & nôtre prudence, nous
" ſera une inſtruction à l'avenir
" pour veiller à nôtre conſerva-
" tion contre les attentats de nos
" ennemis. J'ay receu pluſieurs
" avis conformes d'un deſſein qu'on
" avoit de m'aſſaſſiner ; & j'aprens
" que nos ennemis font des prepa-
" ratifs, pour envahir ce Royau-
" me, qui ſont déja fort avancés ;
" c'eſt dequoy j'ay crû devoir au
" plûtôt donner connoiſſance à
" mon Parlement. Je m'aſſûre que
" s'agiſſant du bien general & de
" la conſervation de l'Etat, vous
" n'oublierés rien de vôtre côté de
" ce que vous jugerés qui peut ſer-
" vir à nôtre ſureté preſente & a-

" avenir. J'ay donné les ordres ne-
" ceſſaires pour la flote, & j'eſpere
" que nos forces navales ſuffiront
" pour faire échoüer le deſſein de
" nos ennemis. Je fais auſſi venir
" un nombre de nos troupes de
" terre capable de nous defendre.
" Quelques-uns de ceux qui ont
" Conſpiré contre ma vie, ſont dé-
" ja en priſon; & on prend ſoin d'ar-
" rêter le reſte de ceux qui ſont dé-
" couverts. On a donné tous les au-
" tres ordres que demandent la con-
" jõcture & la neceſſité des affaires.

My Lords & Meſſieurs,

" Aprés vous avoir avertis du
" danger qui nous menaçoit, j'at-
" tens de vôtre diligence & de la
" promptitude de vôtre zele, que
" vous vous hâterez de faire les
" reglemens, que vous jugerez ne-
" ceſſaires pour nôtre commune
" ſureté. Je me perſuade que dans
" la circonſtance où nous ſommes,
" nous connoiſſons tous combien il
" importe

"importe de finir au plûtôt les af-
"faires, qui ſont devant vous.

Cette nouvelle fit une grande impreſſion ſur le peuple & donna lieu à diverſes reflexions. Tout le monde témoignoit de l'horreur pour une ſi deteſtable entrepriſe; mais chacun avoit ſa maniere particuliere de l'enviſager. Les uns rapelcient le ſouvenir des maſſacres, des incendies & des parricides du tems paſſé; & demandoient, ſi l'on avoit eu peur que toutes ces horreurs ne fuſſent trop tôt oubliées, pour avoir voulu les renouveller de nôtre tems.

Les autres penſoient aux ſuites que devoit avoir la mort du Roy, ſelon le projet de nos ennemis. A quoy auroient ſervi les frais immenſes d'une guerre que l'Angleterre ſoutient pour aſſurer ſon repos, ſa delivrance du pouvoir arbitraire, l'Irlande reduite par de glorieuſes victoires, tant de vaiſſeaux bâtis pour la

ſureté de la nation, ſes ſuccés de mer, le bon état de ſes affaires ſur terre, & tant d'autres benedictions de la Providence, terminées enfin par *l'eſclavage & par la deſolation ?*

Ceux qui conſideroient les affaires generales, trouvoient que l'évenement n'auroit pas été moins funeſte à l'Europe en general, qu'à l'Angleterre en particulier ; ils diſoient que ce coup auroit vray-ſemblablement rompu la ligue, & qu'aprés cela il étoit également dangereux pour les Princes de faire la paix & de continuer la guerre. Tous admiroient que la Providence eut fait approcher & éloigner de nos côtes, une armée qui n'avoit ſervi qu'à unir plus fortement le Roy & le Peuple par l'interét mutuel de leur conſervation.

Le Parlement ſur tout fit de ſerieuſes reflexions ſur cét évenement & ſur le diſcours du Roy,

Rien

Rien n'eſt plus oppoſé d'interêt, & de deſſein, que la Cabale l'eſt à cét auguſte corps ; puiſque l'un eſt un Conſeil ſecret, qui veille, dit-on, depuis long-tems à la perte de l'Angleterre ; & l'autre un Conſeil public, qui a toûjours les yeux ouverts ſur ſa conſervation. Auſſi n'y a-t-il point d'antipatie comme celle qui eſt entre l'un & l'autre.

Depuis que cette faction entreprit de perdre Jaques I. & ſon Parlement par la fameuſe Conſpiration des Poudres, on pretend qu'elle a taché inceſſamment de venir à bout de ſon deſſein par d'autres moyens. On dit qu'elle a eu ſa bonne part aux guerres civiles qui troublerent l'Etat ſous Charles I. & qui eurent un ſuccés qui fera le deüil éternel de la nation. * On veut que s'étant emparée de l'eſprit de Charles II. Prince bon, mais facile, elle l'ait entretenu dans une défiance continüele avec ſon peuple, & obligé enfin à ſaper le fonde-

* *Je ne ſuis pas aſſez inſtruit du premier de ces deux faits pour l'aſſurer ; mais le ſecond n'a été conteſté que de ceux qui avoient de l'interêt à le revoquer en doute.*

ment de la liberté de la nation, en détruiſant celle des élections, & en l'engageant à ſe paſſer de Parlement. Sous le regne de ſon ſucceſſeur, la conduite de la faction a aſſés éclaté ; & elle ne paroît que trop ſous ce regne.

Elle ne peut ſouffrir un Prince qui non ſeulement n'entre point dans le deſſein de détruire le Peuple ; mais qui a été l'inſtrument, dont Dieu s'eſt ſervi pour ſa conſervation ; & qui au lieu de ſe jeter entre les bras de la Cabale, ſe tient attaché à ſon Parlement. Il n'en faloit pas tant pour obliger la faction à luy diſputer ſon titre ; quoy que la haine de ceux qui le luy diſputent ſoit une nouvelle raiſon ajoûtée à tant d'autres, qui le rendent inconteſtable.

La Cabale eſt trop éclairée pour ne pas voir, que conteſter à ce Prince la qualité de Roy, c'eſt dégrader la nation. Car à moins que de s'imaginer avec les Papiſtes ou-

outrés que le ſuffrage du chef de leur Egliſe eſt neceſſaire à l'établiſſement de la puiſſance ſeculiere, ou de croire, par un fanatiſme nouveau, que chaque race de Rois eſt établie par un oracle immediat & par une revelation ſurnaturele, il faut demeurer d'accord que l'autorité Royale n'a pas une ſource plus ancienne & plus ſacrée que le conſentement de la nation, & la neceſſité du bien de l'Etat ; & que la voix du peuple pourvoyant à ſa conſervation, a été la voix de Dieu même dans le premier établiſſement des Rois.

C'eſt une choſe particuliere que ceux qui conteſtent au peuple d'Angleterre le droit de pourvoir à ſa ſureté par quelque modification de la loy, ſe l'attribüent eux-mêmes en plus forts termes, & l'ayent mis en uſage plus d'une fois. On ſait qu'en France les Etats Generaux reglerent le Gouvernement par un changement à la Loy ancienne, & un changement beaucoup plus conſi-

conſi-

derable que celuy-ci, dans l'affaire de Childeric III. qui laiſſa ſa place à Pepin ; & qu'encore que * le Pape Zacharie pretendit avoir fait ce reglement par ſon ſuffrage, le Peuple de ce Royaume luy a toûjours conteſté cet honneur, & pretendit l'avoir fait par ſes deputés. On juſtifie la même choſe † par l'exemple de Charles de Lorraine, éloigné du trône pour le bien de l'Etat ; || & l'on ſçait que les Rois de France n'ont eu & n'ont encore pour regner d'autre droit que celuy de cét établiſſement ; de ſorte que comme il n'y a point de preſcription pour le droit public, ils ſeroient évidemment & notoirement des uſurpateurs, ſi Guillaume III. l'étoit.

§ Quand la nation Angloiſe, qui tient un rang ſi conſiderable entre les autres, ſeroit le dernier des peuples, encore ne peut onluy ôter le plus ancien de ſes droits, qui eſt celuy de ſa conſervation. On peut rendre le peuple eſclave, mais non

La Loy Salique qu'on pretend qui eſt de la date de Faramond, montre au reſte que c'étoit icy une Royauté ſucceſſive au jugement des François. Ce qu'elle étoit en effet.

* *Mezeray dit,* que ſi les François euſſent attribüé ce reglement au Pape, ils n'auroient pas connu leur droit. *Abreg. Cronol. pag.* 206.

† *Mezeray pretend que le meilleur droit de Hugues Capet qui regna en ſa place, fut le conſentement du peuple François. Voyez Abregé Cronol. p.* 454.

|| *Deux races de Rois ont regné en France ſur le fondement de ces reglement, faits pour le bien de l'Etat.*

pas

pas luy ravir le droit naturel qu'il a de ſe remetre en liberté ; & ſi l'Angleterre a été anciennement conquiſe, le conquerant n'a pû de conquerant devenir Roy legitime qu'en traitant avec la nation & en luy conſervant ſes privileges, puiſque pour regner veritablement, il faut des ſujets & non pas des eſclaves. C'eſt renverſer l'ordre naturel que de pretendre avec nos ennemis, qu'icy la puiſſance Royale eſt originairement arbitraire, & que le peuple n'y eſt libre que par uſurpation ; puiſque le peuple y eſt originairement libre, & la puiſſance Royale naturellement limitée.

§ *Car on n'eſt pas du ſentiment du Pere d'Orleans, qui dit*, que la puiſſance des Monarques Anglois eſt dans ſa ſource auſſi abſolüe & auſſi arbitraire qu'elle puiſſe être ; qu'elle eſt fondée ſur un droit de conquête que le conquerant fit valoir dans toute ſon étenduë ; que les Parlemens n'étoient d'abord que des Conventicules ſeditieux, nez du ſuccez d'une revolte des Seigneurs Anglois, lequel leur faiſant connoître qu'ils pouvoient faire la Loy à leur

Ceux que la Cabale a eu le moins de peine à faire entrer dans le ſentiment deſavantageux quelle a pour le peuple d'Angleterre, ce ſont les Catoliques. Car c'eſt un principe aſſés commun dans leur

Maître, les obligea de ſe mettre en poſſeſſion de leur aſſigner l'argent neceſſaire, *&c.* qu'enſuite les Rois étant obligez de les aſſembler pour le beſoin qu'ils en avoient, ces aſſemblées devinrent par là un Tribunal legitime, auquel le tems & les conjonctures ont donné le pouvoir & la forme que nous leur voyons aujourd'huy. *Hiſt. des Rev. liv. 3. p. 294.* Reli-

Religion, que le Pape a un tel droit ſur le temporel des Rois & des Peuples, que ceux qu'il depoſe ou qu'il jete hors de ſa communion, demeurent par là privés de tous droits & privileges. Il eſt vray que ce principe a paru dangereux aux Princes même Catoliques, qui n'ont pas trouvé bon qu'on fit dependre leur établiſſement de la volonté d'un ſeul homme. Quelques uns ont pris de là occaſion de nommer Catoliques ceux qui n'outrent point la ſoumiſſion pour le Siege de Rome, & Papiſtes ceux qui la pouſſent auſſi loin qu'elle peut aller : mais cette diſtinction n'a pas autant lieu en Angleterre, que par tout ailleurs. Car dans les Etats de cette Communion, les Princes tachent, pour leur interêt, d'inſpirer aux Peuples un reſpect limité pour le chef de leur Egliſe : mais comme les Catoliques en Angleterre n'ont ni Prince, ni Magiſtrats de leur Religion, ils s'attachent unique-

quement à leurs directeurs ; ils ſuivent toutes leurs maximes, à moins qu'ils n'ayent ou beaucoup de bon ſens, ou le cœur naturelement bien fait. On n'a aucune peine, ſur tout à leur faire regarder les Proteſtans comme des hommes déchûs de tous privileges, déja condamnés à la mort pour crime de Schiſme & d'hereſie, & dont la Sentence a été prononcée par pluſieurs Conciles differens. Des gens qui ſont dans ce prejugé ne peuvent manquer de diſputer ſon tître, non ſeulement à Guillaume III. mais encore à tout Roy qui ſera de ſa Religion, puis qu'ils conteſtent à la ſocieté Proteſtante la qualité de Peuple.

Comme la Cabale degrade la nation parmi les uns, elle cherche à degrader la Royauté parmi les autres. Quand ils connoiſſent des gens qui ont un peu trop de penchant pour le Gouvernement populaire, ils font ſemblant d'entrer dans leur ſentiment ; & ſuivent

vent leur principe, pour les mener par là le plus loin qu'ils peuvent. On leur fait entendre qu'il faut affoiblir l'autorité Royale, afin qu'il n'y ait qu'un pas à faire, pour paſſer dans l'occaſion de la Monarchie, à la Republique.

Le Pere d'Orleans declamant contre les Republiquains, va dans l'extremité oppoſée, à celle qu'il combat, c'eſt de faire des leçons de tyrannie; c'en eſt une en Angleterre que de ſe paſſer de Parlement.

Cependant on anime le zele de ceux qui ſont attachés à l'autorité Souveraine; on cherche à les irriter, à leur donner de la jalouſie pour les autres; on leur fait peur du Gouvernement Republicain pour les jeter dans l'autre extremité & les engager, ſi l'on pouvoit, à favoriſer le pouvoir arbitraire; car la Faction cherche à profiter des gens extremes, qui ſont dans tous les partis en les animant les uns contre les autres, pour former dans l'Etat une diviſion ouverte & declarée.

Voyez l'Hiſtoire des Rev. d'Ang. liv. 11.

Elle auroit bien voulu perſuader au mõde, que Jaques II. à pû regner ſans contract avec ſon Peuple, ſans Parlement, & d'une maniere arbitraire; & qu'enſuite aprés avoir quité le trône, & avoir été declarté

claré ennemi des Loix, de la Liberté, & de la Religion, par la nation repreſentée par ſes deputez, il eſt encore Roy legitime.

Mais pour le faire accroire à l'Angleterre, la difficulté y auroit été trop grande. Car pour cela il auroit falu perſuader à la nation qu'elle n'étoit point peuple: mais une multitude de rebelles, dechûs de tous leurs privileges; qui de droit n'a ni Loy ni Parlement; condamnée par ſon Prince; ſemblable en un mot à une troupe de malfaicteurs, qui aprés avoir échapé à la juſtice par la force, joüiroient de leur bien injuſtement; ce qui rendroit aujourd'huy la condition du peuple d'Angleterre plus deſavantageuſe que celle d'une nation qui auroit été aſſujetie par la force d'un Conquerant, puiſqu'elle ſeroit de droit *eſclave & proſcrite.*

Les artifices de la Cabale ne luy ont pas reüſſi. Le Roy eſt un Prince qui donne peu de priſe à la haine de

de ſes ennemis ; ſa conduite également éloignée de la tyrannie & du relachement, d'ailleurs pleine de douceur & de moderation repond tout à fait à la ſageſſe du Gouvernement d'Angleterre, qui tient le milieu entre la Republique & le pouvoir arbitraire ; & qui ne demande ni un Parlement qui ſe paſſe de Roy, ni un Roy qui ſe paſſe de Parlement.

Mais, ſi l'on ne pouvoit le detruire dans l'eſprit du Peuple en luy diſputant ſon tître, on ſe ſervoit de ce pretexte pour porter des aſſaſſins à entreprendre ſur ſa perſonne ; on leur diſoit que ce n'étoit point là conſpirer contre la vie du Roy, *puiſque le Prince d'Orange ne l'étoit point.* Il paroit même que c'étoit là un des pretextes de l'invaſion.

Le Cap. Fiſher dans ſa depoſition.

Voyez le mandement de l'Evêque de Soiſſons du commencement d'Avril 1696.

La grandeur du peril fit faire de particulieres reflexions ſur le mauvais deſſein de nos ennemis ; & ſur tout au Parlement. La

La Harangue du Roy aux deux Chambres avoit été ſuivie d'un diſcours que le Chevalier Trumbal avoit fait dans celle des Communes, dans lequel il avoit montré avec beaucoup de force par le caractere des témoins, par le peu de concert qui étoit entr'eux, & par l'uniformité de leur témoignage, que jamais on n'avoit eu moins de ſujet de douter d'une Conſpiration que de cette derniere. Cela étoit alors neceſſaire, quelques-uns voulant la faire paſſer pour une fiction, ſoit qu'ils s'imaginaſſent qu'on avoit impoſé au Roy & au Conſeil, ſoit qu'ils ſuiviſſent le penchant de leur cœur, qui pour en être convaincu, auroit peut être voulu qu elle eut été executée. Quoy qu'il en ſoit, le tems & l'aveu des coupables à mis le fait au deſſus de toute contradiction. Les deux Chambres ſentant renouveller leur zele à meſure que le Roy & l'Etat étoient mena-

cés preſenterent à ce Prince une adreſſe commune en ces termes.

NOus les tres-humbles & tres-
" fideles Sujets de vôtre
" Majeſté, les Seigneurs Spirituels
" & Temporels, & les Com-
" munes Aſſemblées en Parle-
" ment, ayant murement conſi-
" deré ce qu'il a plû à vôtre Ma-
" jeſté de nous communiquer au-
" jourd'huy, nous croyons qu'il
" eſt de nôtre devoir en premier
" lieu de rendre nos tres-humbles
" remerciemens à vôtre Majeſ-
" té de ce qu'il luy a plû de faire
" ſavoir à vôtre Parlement les
" grands dangers, auſquels vôtre
" Perſonne Sacrée a été expoſée,
" & le deſſein que les Ennemis
" du dehors avoient fait d'enva-
" hir ce Royaume. Nous feli-
" citons de tout nôtre cœur vôtre
" Majeſté de ſon heureuſe preſer-
" vation; nous remercions avec
" des cœurs pleins de reconnoiſ-
" ſance

" ſance la Providence de Dieu en
" cette occaſion ; & nous decla-
" rons en même tems com-
" bien nous deteſtons & abhor-
" rons un deſſein ſi infame & ſi
" barbare. Et puiſque la ſû-
" reté & le bien du Royaume
" depend uniquement de vôtre
" vie ; Nous ſuplions tres-hum-
" blement vôtre Majeſté de
" prendre un ſoin tout ex-
" traordinaire de vôtre Per-
" ſonne Royale. Nous prenons
" cette occaſion pour aſſûrer vô-
" tre Majeſté que nous employ-
" rons tout ce qui eſt en nous
" & ferons nos derniers éfforts
" pour deffendre vôtre Perſonne,
" & maintenir vôtre Gouverne-
" ment contre le Roy Jaques &
" tous vos autres ennemis, ſoit
" qu'ils ſoient au dedans du
" Royaume, ou au dehors ; Decla-
" rant icy à toute la Terre que,
" ſi vôtre Majeſté nous étoit
" ôtée par une mort violente,
" (ce qu'à Dieu ne plaiſe) Nous

" vengerons ſa mort ſur tous les " Ennemis de vôtre Majeſte, & " leurs adherens : Et pour mar- " quer nôtre zele pour le ſervice de " vôtre Majeſté, nous expedierons " avec toute la diligence poſſible " les affaires publiques. Nous " ſupplions auſſi vôtre Majeſté de " faire prendre & arrêter toutes " les Perſonnes, les Chevaux, " & les Armes, qu'elle jugera à " propos de ſaiſir dans cette oc- " caſion.

Le Roy leur témoigna ſa reconnoiſſance en ces termes.

My Lords & Meſſieurs,

" JE vous remercie de tout mon " cœur de vôtre Adreſſe pleine " d'affection ; de ma part, vous " pouvez vous aſſurer que je " feray tout ce qui ſera en mon " pouvoir, pour la conſervation " de ce Royaume, auquel j'ay tant " d'obligation, & pour lequel je " ſeray toûjours prêt d'expoſer ma " vie ; je me recommande toû-

" jours

" jours à vôtre fidele & ſincere " amitié.

Les deux Chambres convinrent de faire un Acte d'aſſociation pour defendre la vie du Roy & pour vanger ſa mort ; & la Chambre des Communes fit en particulier divers reglemens. Elle reſolut, " qu'on autoriſeroit ſa " Majeſté à faire ſaiſir les perſon- " nes qui luy ſeroient ſuſpectes ; " qu'on la ſuplieroit de faire re- " tirer les Papiſtes à dix mille loin " des villes de Londres & de " Weſtminſter ; que tous les Mem- " bres de la Chambre ſigneroient " l'aſſociation, ou qu'ils ſeroient o- " bligés de dire les raiſons de leur " refus ; que quiconque par écrit " ou de vive voix affirmeroit que " l'aſſociation de la Chambre, ou " les autres, étoit illegale, ſeroit " regardé comme promoteur des " deſſeins du dernier Roy & en- " nemi des loix & de la liberté du " Royaume.

Il paſſa *nemine contradicente*,

qu'on feroit un Bil pour la plus grande ſureté de la perſonne de ſa Majeſté & du Gouvernement avec ces clauſes. 1. "Que tous "ceux qui refuſeroient de prêter "les ſermens, ſeroient ſujets aux "peines des Papiſtes recuſans. 2. "Qu'on puniroit ceux qui par "écrit ou autrement declareroient "que le Roy Guillaume n'eſt pas "Roy legitime, Roy de droit de "ces Royaumes, ou que le Roy Ja- "ques ou le pretendu Prince de "Galles ou aucune autre perſon- "ne à aucun droit à la Couronne "de ces Royaumes ſi ce n'eſt con- "formément à l'Acte de l'établiſ- "ſement. 3. Qu'on ratifieroit & "confirmeroit l'aſſociation de tous "les bons ſujets de ſa Majeſté pour "la conſervation de la perſonne de "ſa Majeſté & le maintien de ſon "Gouvernement. 4. Qu'on in- "fligeroit la même peine à ceux "qui viennent de France qu'à "ceux qui y vont.

Il faut ajouter à cela un Acte de

de la Chambre qui paroit bien important. Il fut reſolu *nemine contradicente*, de faire un Bil qui portât, "qu'en cas qu'il "plût à Dieu d'affliger ces Royau- "mes par la mort de ſa Ma- "jeſté à preſent regnant, le Parle- "ment qui ſeroit alors, ne pourroit "être diſſous: mais qu'il continue- "roit juſqu'à ce que celuy, qui ſe- "roit le prochain heritier de la "Couronne conformément au "dernier Acte qui regle la ſucceſ- "ſion, le diſſoudroit luy même.

Enfin il fût ordonné "que l'O- "rateur de la Chambre, en preſen- "tant l'aſſociation à ſa Majeſté, le "prieroit au nom de la Maiſon, "qu'il plût à ſa Majeſté donner "ordre, que cette aſſociation de la "Maiſon & toutes les autres aſſo- "ciations preſentées par les Com- "munes d'Angleterre fûſſent mi- "ſes dans les Archives de la Tour, "pour y être un monument per- "petuel de leur fidelité & de leur "affection pour ſa Majeſté.

Les Actes d'aſſociation des deux Chambres étoient peu differens l'un de l'autre pour le ſens. Je raporteray celuy de la Chambre des Communes à cauſe du raport qu'il a avec les reſolutions de ce corps dont on vient de parler.

Acte d'aſſociation de la Chambre des Communes.

D'Autant qu'il y a eu une " horrible & deteſtable " Conſpiration formée & conduite " par les Papiſtes & autres trai- " tres & ſcelerats pour aſſaſſiner " la Royale perſonne de ſa Ma- " jeſté, dans le deſſein de donner " à la France le moyen d'enva- " hir ce Royaume, pour y detrui- " re la Religion, les loix & la li- " berté; Nous ſouſſignés decla- " rons, aſſurons, & proteſtons ſin- " cerement, ſolemnellement & de " bon cœur, que le Roy Guillau- " me eſt legitime Roy, Roy de " droit de ces Royaumes. Nous " prometons & nous nous enga- " geons de nous ſecourir & aſſiſter

" l'un

" l'un l'autre pour concourir au-
" tant qu'il nous ſera poſſible
" & faire nos communs éfforts
" afin de defendre la tres-ſacrée
" perſonne de ſa Majeſté & de
" maintenir ſon Gouvernement
" contre Jaques dernier Roy, &
" tous ſes adherans. Et en cas
" que ſa Majeſté vienne à mou-
" rir d'une mort violente & pre-
" maturée (ce qu'à Dieu ne
" plaiſe) nous nous obligeons
" en ce cas là d'une franche
" volonté & d'un conſentement
" unanime, de nous unir, &
" nous aſſiſter les uns les autres
" pour vanger ſa mort ſur ſes
" ennemis & leurs adherens; &
" pour maintenir & defendre la
" ſucceſſion à la Couronne con-
" formément à l'Acte paſſé la
" premiere année du Regne du
" Roy Guillaume & de la Reine
" Marie intitulé. *Acte declarant*
" *les droits & les libertés des ſu-*
" *jets & reglant la ſucceſſion à la*
" *Couronne.*

Le

Le Roy receut avec plaiſir cette aſſociation, & fit cette réponſe.

My Lords & Meſſieurs,

"JE reçois cecy comme une "preuve convaincante, & qui "m'eſt tres-agreable de vôtre af- "fection; & comme vous vous "étes aſſociés avec franchiſe "pour nôtre conſervation com- "mune, j'entre de tout mon cœur "dans la même aſſoſſiation; je ſe- "ray toûjours prêt avec vous & "avec le reſte de mes bons ſu- "jets à hazarder ma vie con- "tre tous ceux qui tacheront de "renverſer la Religion, les Loix "& les Libertés d'Angleterre.

Sa Majeſté dit enſuite, *qu'il auroit ſoin que cette aſſoſſiation & toutes les autres fuſſent miſes dans les Archives de la Tour.*

Pendant que le Parlement faiſoit des reglemens pour la ſûreté du Royaume, on travailloit au procez des criminels. On ne s'étendra pas là deſſus, tant parce que

que les particularitez de leur jugement & de leur mort ont été rendües publiques, que parce qu'on n'y trouve preſque rien digne de memoire, ſi ce n'eſt la diſſimulation & l'emportement; c'eſt le caractere qui regne dans les declarations de leurs derniers ſentimens. Car dans le même écrit, tantôt on avoüe l'attentat ſans temoigner qu'on s'en repente, & avec une eſpece d'oſtentation; tantôt on en reconnoît l'infamie, en tachant d'en épargner le blame & le reproche à ſon parti. Les uns ſont les heros & les Martyrs de la Religion, bien que convaincus d'être les ennemis de l'Etat & de l'Egliſe, & d'avoir voulu livrer le Royaume aux Papiſtes & aux Etrangers. Les autres trouvant mauvais que le Roy ne leur pardonne un parricide, luy font le premier reproche de cruauté qui luy ait jamais été fait. Il y en a qui dans leurs derniers momens n'ont fait paroitre qu'animoſité & que fureur. On

Voyes l'écrit de Charnock.

Voyés l'écrit de Frind.

Rookwood.

Cramburne.

On ſe croid obligé de faire une mention plus honorable de Parkins. Il témoigna condamner l'aſſaſſinat, & ſe repentit de la part qu'il y avoit eüe. Cét homme étoit capable de generoſité, ſans la bien connoître. Cela parut par le refus qu'il fit de nommer ſes complices, bienqu'on luy fit entrevoir moyenant cela, quelque eſperance de pardon; beau ſentiment s'il eut été mieux placé; & ſi en épargnant ſes amis, il n'eut point ſauvé les ennemis de ſa patrie.

Le Roy avoit aſſez de penchant à faire grace à quelques-uns des coupables; mais on luy fit de ſi fortes repreſentations là deſſus, qu'il ne fut pas le maître de ſa propre clemence.

Ceux qui avoient été jugez coupables de haute trahiſon fûrent punis du ſuplice ordonné par les Loix; & leurs corps, aprés avoir été mis en quartiers, furent expoſez en public pour y être un exemple aux factieux, & pour retenir par

la

la crainte ceux qui ne ſont pas capables d'un plus noble ſentiment.

Le parti par une mauvaiſe fineſſe avoit détaché trois Miniſtres Jacobites, qui ſe diſent de l'Egliſe Anglicane, leſquels ſous pretexte d'aſſiſter Frind & Parkins à mourir, leur avoient prononcé une abſolution generale de leurs pechez, ſans exiger d'eux ni confeſſion ni repentance pour le crime particulier qui faiſoit leur condamnation, ce qui étoit braver la nation & les loix.

On les arrêta pour leur faire rendre conte d'un procedé ſi irregulier; & cependant l'Egliſe Anglicane condamna leur conduite par une Declaration publique de ſes ſentimens ſignée de quatorze de ſes Prelats qui ſe trouverent à Londres, & approuvée des autres. Elle proteſte dans cet écrit *qu'elle deſavoüe & deteſte les principes & les pratiques, & des criminels, & des trois Miniſtres qui les ont aſſiſtés, leſquels tous pretendent être*

A declarat. of ſenſe of the Archbiſh. and Biſhops, &c.

Membres

Membres de l'Egliſe d'Angleterre, qu'elle les deſavoüe & les deteſte comme ſouverainement Schiſmatiques, & ſeditieux, dangereux à l'Etat & à l'Egliſe, &c.

Ce fût là tout le ſuccés d'un noir deſſein. Ceux qui ne croyent pas que la fortune regle les choſes humaines, ont remarqué avec plaiſir que Dieu à voulu convaincre nos ennemis par eux-mêmes de deux verités, qui leur ſont tres-odieuſes, c'eſt qu'en éffet Guillaume III. eſt neceſſaire à la conſervation de ſon Peuple; & que ſon Peuple s'attache à luy par un conſentement unanime & general, ce qui eſt une excellente confirmation du titre qu'on luy diſpute, & une preuve de la juſtice de ſa cauſe d'autant plus belle que c'eſt Dieu qui l'a faite par ſa Providence, & qui l'a tirée des horribles projets qu'on formoit contre luy.

En éffet que le Roy expoſe ſa vie pour la delivrance de ſes ſujets, cela n'eſt pas nouveau; mais que ſa

ſimple

ſimple preſervation ſauve l'Etat; que les ennemis du dedans n'oſent remüer, parce qu'ils ſavent qu'il vit; que ceux du dehors s'éloignent bien-tôt aprés ſans avoir livré de combat; qu'enfin la nation attache ſolemnellement ſa conſervation à celle de ce Prince par une confederation generale des ſujets à defendre la vie du Roy & à vanger ſa mort; cela certes eſt aſſez particulier & aſſez extraordinaire pour n'être point attribüé aux caprices du hazard.

Si la vie de ce Prince eſt ſi importante à l'Angleterre, il a paru que l'union des Anglois avec leur Roy, ne l'eſt pas moins à l'Europe. Elle a changé les affaires generales, reduit, ce ſemble, nos ennemis à des termes plus raiſonnables, & apparemment diſpoſé les choſes au grand ouvrage de la Paix.

Lors que le juſte ſouhait de ceux qui la deſirent ſera une fois accompli, il ne reſtera plus de

de doute que, comme par la benediction de Dieu le Roy a ſauvé l'Angleterre de l'oppreſſion, l'Angleterre n'ait extremément contribué à la delivrance du Monde Chrêtien, en rendant à ſes voiſins le ſecours qu'elle en avoit reçû.

C'eſt là une de ces veritez dont le tems ſert à nous mieux convaincre. La poſterité en ſera encore plus perſuadée que nous ne le ſommes : mais quand les ſiecles ſuivans oublieroient les obligations qu'ils auront au Prince & au Peuple Liberateur, il eſt toûjours vray que, malgré leur ingratitude, le bienfait ſubſiſtera autant qu'il y aura des Loix en Angleterre, & des Peuples libres dans l'Europe.

F I N.